

Le Quartier Latin

PORT PAYE A MONTREAL

Journal bihebdomadaire des étudiants de l'Université de Montréal

BIEN FAIRE ET LAISSER BRAIRE

MONTREAL — 3 MARS 1964

VOLUME XLVI — NUMERO 40

Les 4-5 et 6 mars:

Libertés publiques - 1964

A mesure que le Québec remet en question les institutions qui le gouvernement, à mesure que le dévoilement de certains scandales met en lumière la désuétude de systèmes ou de législations qu'on croyait inébranlables, le problème de la reconnaissance et du respect des Droits de l'Homme prend une importance dont bien peu se seraient doutés naguère. Qu'il s'agisse de libertés fondamentales qui aient été brimées par le passé ou qu'on voudrait voir sanctionnées au plus tôt par le législateur, il ne fait pas de doute que l'opinion publique est amenée à considérer avec plus d'attention que jamais le rôle des li-

bertés publiques dans la société et le respect dont elles sont ou non l'objet de la part du gouvernement ou de ses agents.

Nous sommes quotidiennement les témoins d'incidents dont la caractéristique fondamentale est un mépris flagrant de la personne humaine ou des groupes... et ces événements ont lieu tout aussi bien à quelques rues de chez nous qu'à mille milles du pays. Faut-il en conclure que la liberté que nous prétendons détenir n'est qu'un leurre, ne fait que dissimuler le laisser-aller ou l'inconscience d'une société? Faut-il croire que la législation actuelle est inadéquate, vétus-

te? ou que, sciemment, on la laisse s'appliquer au mépris des conséquences qu'elle entraîne?

Face au développement actuel et aux exigences de notre société, il a paru important aux étudiants en Droit d'analyser les libertés publiques dans le cadre de la législation actuelle.

Le Québec est particulièrement bien placé pour ressentir l'insuffisance des lois garantissant à une collectivité le respect de ses droits et aspirations légitimes. Il subit d'une façon non équivoque la tolérance d'un rapport inégal de forces. Il sait, pour l'avoir vécu jusqu'à récemment, jusqu'à quel point l'autorité absolue d'un gouvernant peut léser les groupes ou les individus dans leurs revendications les plus justifiées.

Le Congrès Juridique des étudiants en Droit du Québec, le premier du genre, d'ailleurs, au moins depuis plusieurs années, a groupé sous trois chefs les délibérations des 4, 5 et 6 mars prochains: l'individu, personne humaine, face à la législation criminelle; l'individu dans sa vie publique comme membre d'une collectivité pensante et agissante; l'individu dans sa vie économique et sociale de travailleur. Ajoutons à ces sessions plusieurs activités publiques: débats, panels, conférences.

Du 4 au 6 mars, les étudiants en Droit du Québec manifesteront leur présence en face des problèmes qui confrontent la nation: si l'évolution des institutions juridiques ne se fait pas — et il s'en faut! — au même rythme que celle de la société où nous vivons, il est néanmoins du devoir de ceux qui feront demain la législation de prendre conscience des problèmes fondamentaux que cette législation voudra régler. Le Congrès aura-t-il des suites? Il appartiendra à l'Association des Etudiants en Droit du Québec, qui renaitra lors du Congrès, de répondre désormais à cette question.

ELECTIONS A L'A.G.E.U.M.

AVIS est par les présentes donné qu'il sera procédé le mercredi 4 mars, de 11 hres a.m. à 2 hres p.m., entre les mains du Secrétaire de l'Association ou de son procuré, en la Chambre 312 du Centre Social, à la mise en nomination des candidats aux postes de:

- Président
- Vice-président extérieur
- Vice-président intérieur
- Vice-président à l'administration
- Vice-président à la co-gestion
- Secrétaire.

de l'Association Générale des Etudiants de l'Université de Montréal. Le bulletin de présentation de chaque candidat à ces postes doit être appuyé d'au moins cinquante (50) signatures de membres actifs de l'Association dont pas plus de dix (10) signatures de membres provenant du même groupe universitaire.

(Article 51 des règlements généraux)

Louis COTE,
Secrétaire de l'A.G.E.U.M.



(Photo B.B.)

AU SOMMAIRE:

Sensationnelle interview de S.E. le Cardinal Léger par notre collaboratrice Denise BOMBARDIER.

Nos suppléments:

- 1 — Poèmes de terre et d'os
- 2 — Optométrie

En pages 10 et 11:

Un grand reportage de notre envoyé spécial à Québec par notre reporter Pierre-Emmanuel GARON sur l'assemblée extraordinaire de la C.S.N.

En pages 2 et 3:

Nominations à l'A.G.E.U.M.
Amendements à la constitution
La marche sur Québec

En pages 4 et 16:

La Fédération des Oeuvres de Charité sur le campus; objectif: \$2,000.

CONGRÈS DES AFFAIRES JURIDIQUES

PROGRAMME DES ACTIVITES

MERCREDI, 4 MARS

à l'auditorium de l'Université

7 à 8.00 p.m. — Inscription

8.30 p.m. — Conférence d'ouverture, ouverte au public, par Me Pierre Azaud, doyen de la Faculté de Droit d'Ottawa:
"La protection de la personnalité humaine par le droit privé et le droit public".

JEUDI, 5 MARS

au Grand Salon du Centre Social

9.30 a.m. — Travail des commissions sur le schéma général:
"Les libertés publiques en Droit canadien".

12.30 p.m. — Débat-midi, ouvert au public étudiant

2.30 p.m. — Travail des Commissions sur les schémas particuliers:
"Les libertés physiques";
"Les libertés morales";
"Les libertés sociales et économiques".

8.30 p.m. — Panel ouvert au public:
"La liberté de presse et l'administration de la justice".

VENDREDI, 6 MARS

au Grand Salon du Centre Social

9.30 a.m. — Travail des Commissions sur les schémas particuliers

1.30 p.m. — Assemblée plénière.

3.00 p.m. — Conférence de clôture, ouverte au public, par l'hon. Guy Favreau, ministre de la Justice.

Le nouveau directeur du Quartier Latin: Achille Tassé

(M. B.) — Achille Tassé est devenu, jeudi soir dernier, titulaire de la lourde succession du directorat du "QUARTIER LATIN". Sa première publication sera celle de jeudi.

Etudiant à la Faculté des Sciences Sociales, option Sciences Politiques, Achille Tassé a terminé ses études classiques au Collège Sainte-Marie en mai 1963.

Durant son cours classique, il s'est consacré au journalisme étudiant. Il fut successivement membres des équipes de Jacques Girard et de Guy Bertrand avant d'accéder au poste de directeur du journal "LE SAINTE-MARIE". Il laissait son

poste après six mois pour devenir président-fondateur de l'A.G.E.C.E.M. (Association Générale des Etudiants du Collège Sainte-Marie).

En novembre 1962, Achille Tassé devenait vice-président de la P.E.N. (Presse Etudiante Nationale).

Il a de plus collaboré à l'occasion à la revue "Maintenant" et au "QUARTIER LATIN".

Achille Tassé sera assisté dans sa tâche par, entre au-



Achille TASSE
(Photo B.B.)

tres, Michel Pichette, assistant-directeur; Jean-Guy Lauzon, rédacteur en chef; Michel Forand, assistant-rédacteur en chef; Suzanne Thomas, chef des nouvelles; Robert Gratton et plusieurs autres.

Le nouveau directeur a été élu par un vote partagé de 22 en faveur contre 8 abstentions.

Guy Bertrand devient le quatrième vice-président

(M. B.) — Le Conseil de l'A.G.E.U.M. a adopté en deuxième lecture, à sa dernière réunion, la création du poste de vice-président à la co-gestion. Le premier titulaire en est Guy Bertrand, étudiant à l'Ecole Polytechnique.

Ancien directeur du journal "Le Sainte-Marie" du collège du même nom, où il termina ses études classiques, Guy Bertrand représentait, l'année dernière, l'Ecole Polytechnique au Conseil. Durant la même année, il siégeait au Comité Editorial du "QUARTIER LATIN" à titre de titulaire de la

Chronique Scientifique. Le 28 mars 1963, il était élu directeur du même journal, poste qu'il quittait le 14 février dernier à la suite d'un vote de blâme de l'A.G.E.U.M. en regard d'un éditorial qui critiquait ouvertement la conduite du Recteur de l'U. de M. telle que décrite dans le rapport Bouchard.

Le président de l'A.G.E.U.M., Pierre Marois, rappela brièvement la nature du vote de blâme et son esprit. Il reconnut en Bertrand l'un des piliers de l'action étudiante à l'U. de M. et fit part au conseil de sa vaste expérience de la co-gestion. "C'est," dit-il, "un problème qui l'a toujours intéressé, sur lequel il s'est penché, et qu'il a étudié en profondeur." Le Conseil a adopté la proposition à l'unanimité.

Voici, d'après les amendements à la constitution adoptés en première lecture, les fonctions du vice-président proposé aux questions de co-gestion, si les mêmes amendements sont ratifiés en deuxième lecture lors de la prochaine réunion du conseil:

"Il doit entretenir ou créer, entre les responsables de l'administration de l'université et l'Association, les organismes nécessaires à l'expression du point de vue des étudiants;

"Il doit susciter la création, ou encourager le maintien, d'organismes du genre précité, entre les professeurs et les étudiants, dans les diverses facultés ou écoles;

"Il doit veiller à l'efficacité du travail effectué au sein du Bureau de co-gestion, organisme de pensée, concernant le problème général des canaux d'expression de l'opinion étudiante au sein des divers organismes administratifs de l'université;

"Il a la responsabilité d'entretenir les relations entre l'Association des professeurs et l'Association;

"Il doit remplir tout autre mandat que peut lui confier le président."

L'A.G.E.U.M. amende en 1ère lecture les articles sur l'exécutif

ARTICLE 31 :

- 1 — Le Comité exécutif se compose, au sens strict, de six membres: le président, quatre vice-présidents et le secrétaire-général.
- 2 — Le Comité exécutif se compose, au sens large, des membres du Comité exécutif et des directeurs de Comités de l'Association.
- 3 — Le Comité exécutif peut convoquer à ses réunions toute personne qu'il juge nécessaire de consulter.
- 4 — Au cas d'égalité des votes sur une question, le président dispose d'un vote prépondérant.
- 5 — Les réunions du Comité exécutif sont convoquées par le secrétaire-général, en donnant aux membres un avis de 3 heures.

ARTICLE 35 :

1 — LE PRESIDENT :

il constitue le porte-parole ultime de la politique, générale et particulière, préconisée par l'Association; il préside les réunions du Comité exécutif; il authentique, par sa signature, tous les documents qui lient officiellement l'Association; il veille, d'une façon générale, aux intérêts de l'Association.

2 — LE VICE-PRESIDENT proposé aux AFFAIRES INTERIEURES :

il remplace, le cas échéant, le président; il a la responsabilité du rendement efficace des services qu'offre l'Association à ses membres; il a la responsabilité de l'organisation des manifestations publiques de l'Association; il doit veiller à l'efficacité du travail effectué dans les divers comités de l'Association; il doit veiller à l'efficacité du travail effectué au sein du Bureau de propagande, sur le plan intérieur; il doit remplir tout autre mandat que peut lui confier le président.

3 — LE VICE-PRESIDENT proposé aux RELATIONS AVEC LE PUBLIC :

il doit veiller à la diffusion dans le public de l'opinion et des activités de l'Association; il doit veiller à l'efficacité du travail effectué par le Bureau de presse et par le Bureau de relations extérieures;

il doit remplir tout autre mandat que peut lui confier le président.

4 — LE VICE-PRESIDENT proposé aux QUESTIONS DE CO-GESTION :

il doit entretenir ou créer, entre les responsables de l'administration de l'université et l'Association, les organismes nécessaires à l'expression du point de vue des étudiants;

il doit susciter la création, ou encourager le maintien, d'organismes du genre précité, entre les professeurs et les étudiants, dans les diverses facultés ou écoles; il doit veiller à l'efficacité du travail effectué au sein du Bureau de co-gestion, organisme de pensée, concernant le problème général des canaux d'expression de l'opinion étudiante au sein des divers organismes administratifs de l'université;

il a la responsabilité d'entretenir les relations entre l'Association des professeurs et l'Association; il doit remplir tout autre mandat que peut lui confier le président.

5 — LE VICE-PRESIDENT proposé aux QUESTIONS D'ADMINISTRATION :

il a la responsabilité générale de toute l'organisation administrative de l'Association; il doit veiller à l'efficacité du travail effectué au sein du Bureau de Finance, du Bureau d'Administration, du Bureau du Personnel, du Bureau de la Statistique; il doit remplir tout autre mandat que peut lui confier le président.

6 — LE SECRETAIRE-GENERAL :

il a la responsabilité de solutionner les problèmes courants au sein des mécanismes de l'Association; il doit veiller au bon fonctionnement du Secrétariat de l'Association; il doit convoquer les réunions du Comité exécutif, du Conseil de direction et, le cas échéant, l'assemblée générale des membres de l'Association; la convocation des réunions du Conseil de Direction doit être accompagnée d'un ordre du jour devant être mis à la poste au moins 72 heures avant l'heure de ladite réunion; il a la responsabilité de la tenue des procès-verbaux des différentes réunions précitées; il doit remplir tout autre mandat que peut lui confier le président.

Michel Beaulieu élu par l'A.G.E.U.M. Directeur de la Maison d'édition

(C. G.) — En nommant Michel Beaulieu par un vote unanime et sans poser de questions au poste de Directeur du Comité des Publications et de Directeur de la Maison d'édition, le conseil de l'A.G.E.U.M. couronne une longue carrière.

Au collège Jean-de-Brébeuf où il fit une partie de ses études, il est nommé Rédacteur-en-chef du journal "BREBEUF" par Serge Ménard. Il n'occupe finalement jamais le poste vu son départ prématuré du dit collège.

Au Séminaire de Sainte-Thérèse, il devient directeur du journal "LE THERESIEN".

A l'Université de Montréal, il dirige le Sous-comité des expositions de la Société Artistique durant deux ans (1961-62 et 1962-63). Au QUARTIER LATIN, il est successivement Critique d'art (1961-62), Secrétaire de la Rédaction (1962-63), Co-directeur (1962-63). Il démissionne de ce dernier poste en même temps que tous les

autres membres de l'équipe après l'affaire Garon. Il dirige le journal par intérim depuis cette démission jusqu'au lendemain de son élection aux Publications.

En 1963, en janvier, il devient Directeur-fondateur de L'ODYSEE, journal des étudiants de la Faculté des Arts de l'U. de M.

Hors-campus, il est journaliste à LA PRESSE, d'avril à septembre 1963, correspondant à Montréal pour le journal VARSITY de l'Université de Toronto (1964), collaborateur régulier au MCGILL DAILY de l'Université McGill. Il a collaboré au journal LE MONDE

PROFESSIONNEL, aux revues VIE DES ARTS et LIBERTE.

Il a fondé récemment une maison d'éditions qui se spécialisera dans l'édition de luxe, compte publier un recueil de poèmes avant la fin de l'année 1964.



Michel BEAULIEU

Quant à son travail, il consistera surtout à remettre sur pieds les Cahiers de l'A.G.E.U.M., à diffuser et à écouler les cahiers publiés l'an passé, à organiser un service de distribution efficace. Il préfère ne pas parler de projets futurs, parce que, dit-il, mon mandat expire trop vite pour me lancer dès maintenant dans une publication. "Nous verrons si le Conseil veut bien d'abord m'élire pour l'an prochain. C'est à ce moment que je lui présenterai un programme détaillé."

SERGE MÈNARD DEVIENT DIRECTEUR DU BUREAU DE PRESSE DE L'A.G.E.U.M.

(M. B.) — Le Conseil de Direction de l'A.G.E.U.M. a nommé, à sa dernière réunion, Serge Ménard au poste de directeur du Bureau de Presse. C'est un autre brillant jalon de la carrière de journaliste-étudiant de Serge.

Déjà durant ses études classiques, le journalisme l'attirait inmanquablement. Il débute par son journal personnel à l'âge de 12 ans, puis dirige, deux ans plus tard, à la fois un quotidien et un périodique.

Au printemps 1960, il est élu directeur du journal "BREBEUF" au collège du même nom, où il a complété ses études classiques.

A l'A.G.E.U.M., c'est encore le journalisme qui l'attire. D'abord président du R.I.N. (section universitaire), il démissionne avec fracas, tout à fait désillusionné. Il passe au service des nouvelles du "QUARTIER LATIN", sous Jacques Girard, puis la direction le nomme au Comité Editorial, où il devient, au printemps 1963, chargé de la chronique économique qu'il a la tâche de remettre sur pieds.

Cette année, il fut l'un des principaux collaborateurs de Guy Bertrand, au poste de rédacteur en chef.

Solidaire du directeur, il démissionne avec lui sur le vote de blâme de l'A.G.E.U.M. concernant ce qu'on appelle de

puis "L'affaire Garon"; il considère qu'il a atteint avec l'équipe le but qu'elle se proposait: mettre en évidence le



Serge MENARD

problème du statut du "QUARTIER LATIN" vis-à-vis le Conseil de l'A.G.E.U.M.

Serge Ménard, directeur du Bureau de Presse, se propose comme but premier de donner à la marche sur Québec toute la publicité qu'elle mérite.

L'A.G.E.U.M. marchera sur Québec le 1er avril

C'est décidé, l'A.G.E.U.M. marchera sur Québec le 1er avril, dans le cadre de la marche des étudiants canadiens-français du Québec. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité lors de la dernière réunion du Conseil de l'A.G.E.U.M.

Les objectifs de la marche sont principalement de signifier à M. Pearson que les étudiants du Québec appuient les revendications gouvernementales de M. Lesage et de faire savoir à M. Lesage qu'il doit "se tenir debout" et aussi, lui rappeler que l'éducation est un domaine prioritaire dans lequel devrait investir le gouvernement.

Les corps participants à cette marche, en plus de l'A.G.E.U.M. sont l'A.G.E.L. (Laval), l'A.G.E.U.S. (Sherbrooke), F.A.

G.E.C.C.Q. (Fédération des Associations Générales des Collèges Classiques du Québec), la P.E.N. (Presse Etudiante Nationale), les Copains de St-Henri. De plus, les chefs syndicaux et les Associations de professeurs semblent tous emballés par ce projet et apporteront probablement leur appui officiel sous peu.

Le voyage des étudiants de l'A.G.E.U.M. se fera probablement par train, payé par l'Association.

Nominations aux machines distributrices

Le vice-président à l'administration de l'A.G.E.U.M. a proposé les noms suivants comme membres du Comité des machines distributrices: Fabien Dubé et Robert Bélisle, tous deux de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, ainsi qu'André Bélisle, de la Faculté de Droit.

Sont aussi membres d'office de ce Comité, l'administrateur de l'A.G.E.U.M., M. Georges Lefebvre, et le vice-président à l'administration, Jacques Desjardins.

Le Conseil a de plus ratifié la nomination de M. Raymond Leclerc au poste salarié de gérant des machines distributrices. M. Leclerc jouit déjà d'une expérience d'une quinzaine d'années dans le domaine et la date de son emploi a été fixée au 17 mars.

VITO PIZZERIA

Le seul restaurant qui fait la vraie pizza napolitaine.
Spaghetti - Lasagna - Fetucine
Gnocchi - Ravioli - Regatoni
LIVRAISON GRATUITE
735-3623

CAFE EXPRESSO
5412, chemin de la
COTE-DES-NEIGES

L'A.G.E.U.M. REMERCIE L'ÉQUIPE INTERIMAIRE

A sa dernière réunion, le Conseil de l'A.G.E.U.M. a adopté un vote de remerciement qui se lit comme suit:

"Il est proposé par l'exécutif qu'un vote de remerciements soit voté à l'équipe intérimaire du Quartier Latin, notamment à Michel Beaulieu, Serge Ménard, Chantal Gagnon et Jacques Elliott."

Gilles Grégoire

député créditiste

DEBATS-MIDI

12 h. 30 à 1 h. 30 p.m.

MARDI, 3 MARS

Salle 10

HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES

CARRE VIGER

NOUS NE SOMMES PAS RICHES, MAIS IL Y A PIRE

Les bourses du Gouvernement retardent; elles ont, dans plusieurs cas, été diminuées; et nous nous plaignons avec raison. Pour plusieurs d'entre-nous les prêts et allocations du gouvernement constituent la seule source de revenus pour ces derniers mois d'étude de l'année académique. Notre métier d'étudiant exige que nous ayons cet argent sous peu.

Si le gouvernement décidait de ne pas nous accorder les secondes parties de nos bourses, plusieurs d'entre nous ne pourraient pas terminer l'année. Ce serait désastreux: nous devrions nous mettre à travailler dès maintenant pour accumuler les fonds nécessaires à l'année scolaire 1964-65; nous perdriions une année de notre vie.

Mis il est des gens dans la cité de Montréal pour lesquels la situation est encore pire.

Le coût de la vie augmente de semaine en semaine; les denrées alimentaires, qui pourtant sont nécessaires à la conservation de la vie humaine, se

vendent de plus en plus cher. Il en est de même pour les vêtements, et tout ce dont une famille ou un individu peut avoir besoin pour vivre.

Par contre les salaires eux ne montent pas; ou s'ils le font, leur ascension est beaucoup plus lente que celle des prix de la nourriture. De plus le chômage sévit de façon critique dans notre milieu.

C'est pourquoi la Fédération des Oeuvres de Charité vient encore nous tendre la main, à nous étudiants qui n'avons pas beaucoup d'argent.

Il serait désastreux pour nous de ne pas recevoir les bourses du gouvernement, mais notre subsistance serait quand même assurée; nous sommes pour la plupart célibataires et nous n'avons pas d'obligations envers personne. Mais ces pères de famille qui ont quatre, cinq enfants, et même plus, et à qui on refuse de donner du travail parce qu'ils n'ont pas reçu une instruction suffisante, sont dans une situation beaucoup plus déplorable que les étudiants.

Nous savons que des jeunes enfants qui grandissent ont besoin d'une nourriture qui, sans être très raffinée, doit au moins être suffisante à leur croissance.

Nous voulons tous que les enfants d'aujourd'hui soient demain des hommes et des femmes respectables, qu'ils aient une constitution physique et une éducation normales.

Nous ne sommes pas riches, il est vrai, mais il y a des gens à Montréal et dans les environs qui ont une situation pire que la nôtre.

Mettons-nous ensemble aujourd'hui et aidons la Fédération. Elle ne nous demande pas une fortune; elle ne nous demande que ce que nous pouvons donner: la plus petite contribution sera acceptée avec joie et aidera, soyons-en certains, à donner la nourriture suffisante à un enfant.

Guy VIEL

"ON" cherche des vendeurs de terroristes

Le 12 février dernier, un jeune ex-terroriste — membre du F.L.Q. (Front de Libération du Québec, pas l'autre) entra calmement chez lui. Sa mère lui dit presque aussitôt que deux hommes étaient venus un peu plus tôt lui rendre visite: Ils se donnaient comme inspecteurs de l'Assurance-Chômage.

Le lendemain matin, 'ON' lui téléphonait pour lui demander rendez-vous. "Simple vérification", disait 'ON'. 'ON' admit finalement qu'il faisait partie de la Gendarmerie Royale (lire: R.C.M.P.). Était-ce vrai? Qui sait... seul son coiffeur, etc. Toujours est-il que notre bonhomme s'amène accompagné d'un sbire silencieux et qu'il passe à l'in-

terrogatoire sans montrer carte d'identité ni papiers. 'ON' cachait ses arrières...

Voyant qu'il y avait passablement de monde au domicile d'André Garand (c'était lui), ils lui demandent de 'descendre' au 'centre'. Garand refuse, puis accepte à condition d'appeler d'abord son avocat. Nos sbires admettent alors (évidemment) qu'ils peuvent discuter 'icitte'. Ça devait durer 5 minutes — après tout une simple vérification, ce n'est pas si long — ça a duré une heure et demie.

Après lui avoir fait remarquer qu'il n'avait pas de travail, après avoir sous-entendu qu'il aurait de la difficulté à en trouver, 'ON' lui demande évidemment les traditionnelles questions 'Qui

étaient les chefs du F.L.Q.?' — 'Qui connaissais-tu dans l'organisation?' — 'ON' lui demande ce qu'il connaît de Cuba, de Castro, des communistes, du journal 'Combat', etc...

'ON' aurait proféré quelques menaces voilées à l'endroit d'André Garand. 'ON' lui aurait laissé entendre qu'il est sous la menace d'une sentence suspendue. Pourrait-on aller jusqu'à interpréter cela comme: "si tu refuses de collaborer, on te retourne en tôle"?

Je ne sais. Cependant, il est pénible de constater les méthodes employées. S'il faut que la démocratie devienne de l'achat de consciences, aussi bien aller vivre à Cuba.

Michel BEAULIEU

L'A.G.E.U.M. EN MARGE DES ELECTIONS

L'élection des membres de l'Exécutif de l'A.G.E.U.M. aura lieu le jeudi 19 mars prochain. La mise en nomination aura lieu demain, mercredi 4 mars 1964. La durée de la campagne électorale sera déterminée lors d'une réunion avec les différents candidats. Les dépenses permises aux candidats à la présidence sont de \$100.00 chacun et de \$50.00 chacun pour tous les autres candidats. Pour faciliter la bonne marche de la campagne et des élections, la Commission électorale a besoin de l'appui de tous les étudiants. Nous vous demandons donc de signaler toute irrégularité, soit dans la candidature d'une personne, soit dans les dépenses de sa campagne, soit dans tout autre domaine se rapportant à l'élection, à un des membres de la Commission électorale. Toute information peut aussi être obtenue de la même façon. Voici la liste des membres de cette commission.

MEMBRES DE LA COMMISSION ELECTORALE (1964)

PRESIDENT :

Gilles Poulin (Droit),
285 ouest, Boul. Gauin,
Montréal. Tél: 331-1539

COMMISSAIRES :

René Desmarais (Sciences),
4284, Beaconsfield,
Montréal 28 HU. 1-6430

Claude Leman (Poly),
436, Chemin Ste-Catherine,
Montréal 8. CR. 6-2751

Guy Lemay (Droit),
1365, boul Laird,
Ville Mt-Royal. RE. 8-3518

Gilbert Pelletier (H.E.C.),
5479, 10e Avenue,
Rosemont, Mt. RA. 1-7719

Don de \$100,000. à l'Université de Mtl

M. Sam Steinberg, président de Steinberg's Ltd, remettait au recteur de l'Université de Montréal, vendredi dernier, un chèque de \$20,000 comme premier versement d'un don total de \$100,000 que la maison Steinberg's Ltd désire offrir à l'Université.

Faisant suite à certaines conversations échangées en décembre dernier, les donateurs laissent l'Université libre de désigner la fin à laquelle ces sommes seraient utilisées. L'Université ayant proposé une série de suggestions, Steinberg's accorde la préférence

à l'établissement d'un cercle pour les professeurs (Faculty Club).

Accompagnaient M. Sam Steinberg lors de la présentation, son frère Nathan, vice-président administrateur, et M. James M. Doyle, vice-président de Steinberg's Ltd.

Les cinq frères Steinberg, qui sont également membres des Associés de l'Université de Montréal, faisaient partie du premier groupe inscrit à l'Extension de l'enseignement de l'Université pour l'étude du français selon la nouvelle méthode "Voix et images de France". Cette année encore, deux groupes de la maison Steinberg's suivent ces cours.

Le Choeur fêtera C. Munch

Le Choeur des étudiants de l'Université de Montréal célèbre cette année son quinzième anniversaire de fondation.

En août 1961 et '62, à l'invitation personnelle de Charles Munch et sous sa direction, le Choeur a pris part au concert de clôture du Festival musical des Berkshires (un des plus réputés en Amérique), à Tanglewood, Massachusetts. Dans le second cas, il s'agissait du concert d'adieu de Monsieur Munch comme chef permanent de l'Orchestre symphonique de Boston. C'est donc grâce à ce grand chef d'orchestre si le Choeur des étudiants de l'Université de Montréal a conquis ses lettres de noblesse, et s'est fait connaître à l'étranger.

Le 24 mars, le Choeur, accompagné par l'Orchestre symphonique de Montréal, sous la direction de Charles Munch, chantera, à la Place des Arts, "La Passion selon St-Mathieu", de Jean-Sébastien Bach.

Six jours plus tôt, le 18 mars, à 8 h. 30 du soir, au Centre

Social de la rue Maplewood, l'Université, l'Association générale des étudiants et le chœur des étudiants de l'Université de

Montréal rendront hommage au chef d'orchestre, considéré comme un des plus grands au monde.

Avis aux intéressés:

Camp de travail de l'A.C.E.C

Si tu es intéressé(e) au camp Canadien-Canadien ou à l'un ou l'autre des huit autres camps organisés par l'Association Chrétienne des Etudiants Canadiens, M. Fred Caloren, secrétaire-adjoint de l'A.C.E.C., viendra rencontrer toutes les personnes intéressées jeudi, le 5 mars; rendez-vous au local 607 du Centre Social; il y aura là quelqu'un pour t'accueillir de dix (10) heures du matin à six (6) heures de l'après-midi; viens à l'heure qui te convient, mais ne manque pas de venir si tu es intéressé(e).

Ces camps ont toujours lieu dans de grandes villes: Montréal, Toronto, Winnipeg. Chaque participant trouve son propre travail. Les participants vivent en commun et étudient en commun un sujet d'actualité ainsi que le message chrétien. La fraternité, l'esprit oecuménique, l'ouverture aux autres sont à l'honneur et sont à la source de la valeur enrichissante de cette expérience. Les camps durent de la mi-mai à la fin août.

L. S.

La Reine: La voilà... La voilà aahh...

Enfin! On va enfin combler les aspirations et les plus chers désirs des Canadiens français, la Reine, leur Reine va venir les visiter. D'aucuns affirmeront qu'Elle leur est indifférente mais ce ne sera que pour mieux cacher l'émotion qui les étirent.

D'ailleurs, trêve de toute discussion, le premier ministre de la Belle Province n'a-t-il pas affirmé lors de son voyage dans la Capitale que nous, canadien français étions royalistes dans l'âme? Si Lesage l'a dit, c'est vrai! Oserions-nous en douter?

Allez! mes frères Canadien français, préparez vos toilettes! Décorez vos demeures de ce drapeau sous lequel on vous a forcé à vous battre! Sortez toutes les couronnes et sonnez trompettes!

Et la visite terminée, vous pourrez être fiers de vous être tenus debouts!... avec des petits drapeaux à la main; vous pourrez être fiers de ne pas avoir déçu les aspirations de votre premier ministre...

Chantal GAGNON

Mise au point

Un paragraphe de mon texte de mardi dernier intitulé "A quand le retrait de l'U.C.E.?" a semblé imprécis et équivoque à plusieurs personnes. Désirant dissiper tout malentendu, je tiens à faire la mise-au-point suivante:

Quand je dis de l'U.G.E.Q. qu'"On se contente d'en parler et de tenter par tous les moyens d'arriver à une entente, à savoir si les minorités doivent y être incluses ou non...", je voulais simplement dire que l'U.G.E.Q. n'est encore actuellement qu'une réalité de papier. Que le travail effectué par les commissions ne

sont encore que du papier. Que les structures, aussi définitives soient-elles, ne sont encore que des réalités de papier. Les minorités sont évidemment les Infirmières, les Normaliens, les étudiants des Ecoles techniques, etc.

Quand je dis que personne ne s'y intéresse, j'aurais du dire que 15 personnes s'y intéressent.

On me disait que je devais ne pas croire à l'action étudiante pour écrire un tel texte. J'y crois, à l'ACTION. Pas aux paroles.

M.B.

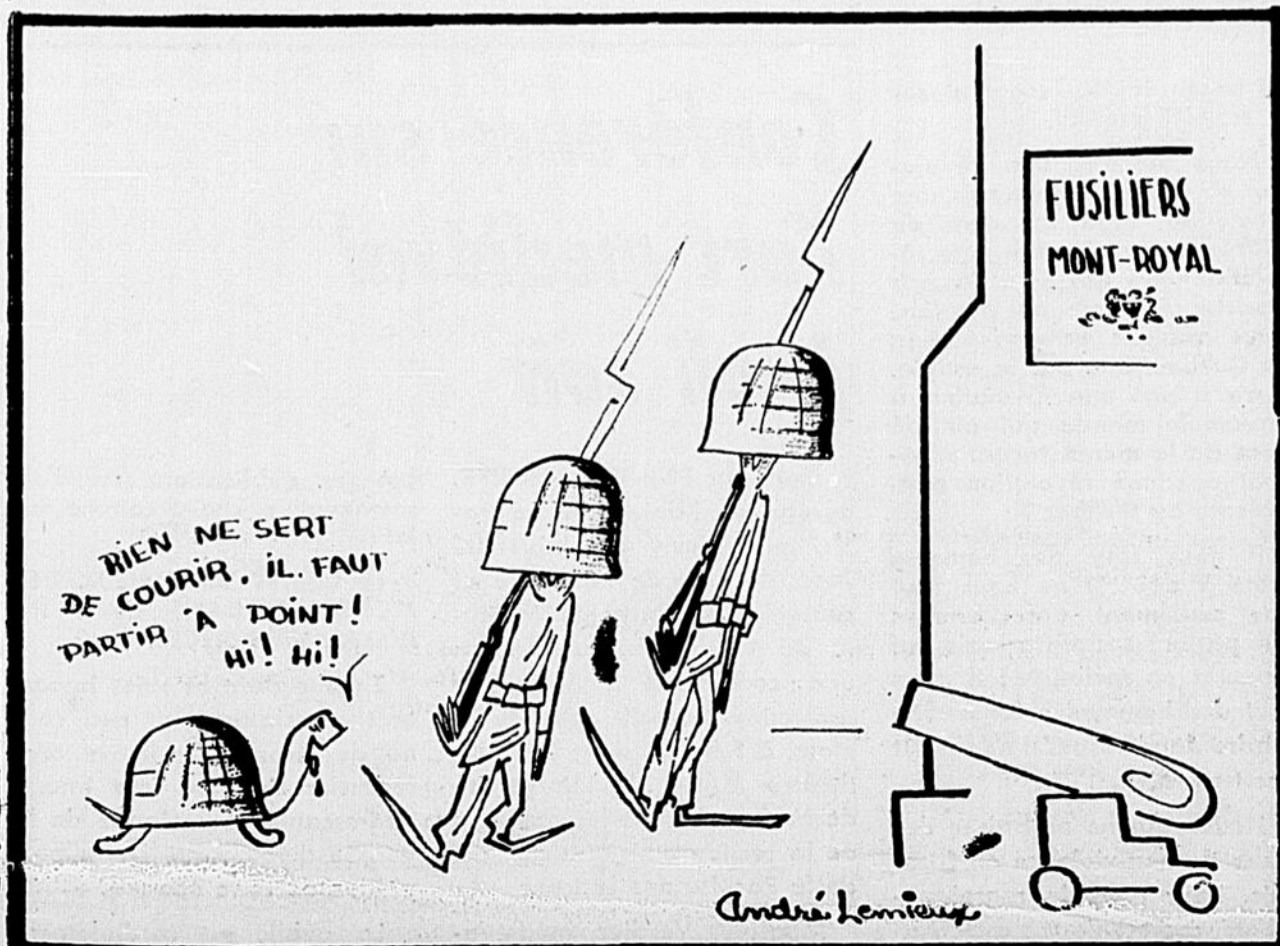
L'U. C. E. sera à Florence

L'Union canadienne des étudiants sera représentée à une conférence internationale qui aura lieu à Florence, en Italie, ce mois-ci. Il s'agit de la Conférence internationale de la jeunesse et des étudiants pour le désarmement, la paix et l'indépendance nationale, qui sera tenue à Florence du 26 février au 1er mars.

L'observateur de l'UCE à la Conférence sera Frank Griffiths, âgé de 28 ans, diplômé de l'Université de Toronto en histoire moderne et en langues modernes. Il détient une maîtrise en Affaires internationales de l'Université Columbia; à l'heure actuelle, il fait des tra-

voux de recherches à l'Institut de technologie du Massachusetts. Il se propose de retourner à l'université en septembre.

M. Griffiths a déjà représenté l'UCE (la FNEUC dans le temps) au 7e Congrès de l'Union Internationale des Etudiants, à Leningrad en 1962. Il a par la suite rédigé un rapport de cette réunion, intitulé "Sino-Soviet Conflict at the 7th IUS Congress", une analyse profonde des divisions dans le monde communiste. L'UCE s'est procurée à l'extérieur les sommes nécessaires pour défrayer les dépenses de notre représentant à Florence.



LE R.I.N. SOLIDAIRE DE LA C.S.N. ET DE LA F.T.Q. FACE AU BILL 54

Pourquoi le gouvernement Levesque montre-t-il tant de réticence à se rendre aux demandes de la force ouvrière du Québec, concernant le code du travail, alors qu'il s'est empressé d'obéir aux pressions de ceux qui voulaient saboter le bill 60 ?

C'est la question que se pose le Rassemblement pour l'Indépendance Nationale, dans un communiqué remis hier à la presse.

Le RIN se déclare solidaire des ouvriers de la CSN et de la FTQ, dans la lutte que ces deux organismes ont amorcée en fin de semaine dernière en vue d'obtenir du gouvernement la révision du bill 54. Le RIN, ajoute le communiqué, s'oppose à ce que la législation ouvrière soit soumise à l'esprit du droit civil, à ce que l'on nie aux employés de ferme, aux domestiques et aux professionnels le droit d'association, droit sacré

de tout travailleur, ainsi que le droit de grève, que le bill 54 ne reconnaît pas dans tous les cas.

Il est temps, affirme le RIN, que le gouvernement comprenne que le syndicalisme est une force avec laquelle il faut compter, et qu'un code du travail s'impose de toute urgence au Québec. Mais un véritable code du travail, qui soit au service des travailleurs, plutôt qu'à celui d'une caste privilégiée ou du gouvernement.

Le Ministère de l'Éducation

Quant au bill 60, qui vient d'être adopté en troisième lecture, le RIN considère qu'il s'agit non seulement d'un ministère diminué, à demi-saboté par les pressions de certains groupes qui ont plus à cœur le maintien de leurs privilèges que le bien-être de la population et l'avenir de la jeunesse québécoise, mais encore d'un ministère qui, au départ, a été conçu dans une opti-

que injuste pour la majorité francophone et les minorités religieuses ou a-religieuses de la population.

Le RIN considère que l'État du Québec n'a pas à financer l'enseignement anglophone, pas plus que les autres provinces n'ont de réseau d'éducation français, pas plus que la France ne finance d'écoles allemandes et la Suède, d'écoles italiennes.

De plus, le RIN affirme, dans son communiqué, que pour respecter la liberté religieuse de tous les citoyens, le gouvernement doit instituer des écoles neutres là où le besoin s'en fait sentir. Ces deux principes, qui sont à la base du programme du RIN, en ce qui concerne l'éducation dans un Québec libre, le gouvernement n'en a aucunement tenu compte dans l'élaboration de son futur ministère.

Le Service
d'Information du R.I.N.

LA RÉVOLUTION PAR LA NON-VIOLENCE

Comme tout le monde le sait, 26 marcheurs de la paix emprisonnés à Albany, ont été relâchés samedi dernier.

La Jeunesse Socialiste se réjouit avec tous ceux qui sont épris d'un sens de justice. C'est une grande victoire pour tous les mouvements révolutionnaires de non-violence à travers le monde. Il faut remplacer les anciennes méthodes révolutionnaires par de nouvelles méthodes. Il faut remplacer la vieille société qui est basée sur la violence par une société qui

est basée sur la justice et sur le respect mutuel.

Nous voulons une révolution au Québec mais non une révolution faite au nom du peuple par une petite élite révolutionnaire qui peut devenir fasciste une fois au pouvoir. Nous voulons une révolution au Québec faite par le peuple. Il n'y a pas une révolution à travers le monde qui ait été faite de la même façon. Pourquoi pas une révolution non-violente au Québec ?

Il nous faut des hommes prêts à agir. Il ne nous faut pas seulement des hommes qui parlent socialiste mais qui agissent en socialiste ! Il nous faut des hommes prêts à descendre dans la rue. Il nous faut des travailleurs.

Nous voulons organiser des cours de non-violence en français. Pour plus de renseignements, communiquez avec André Cardinal 522-8119.

Création d'un prix en obstétrique et en gynécologie

La Faculté de médecine de l'Université de Montréal annonce la création du PRIX CHARLES WEISBERG qui sera décerné annuellement à l'étudiant finissant qui aura obtenu la meilleure note en obstétrique et en gynécologie.

Ce prix est rendu possible grâce à un don de \$2.00 du Dr H. Maurice Weisberg. Les revenus d'un prix annuel perpétuant la mémoire de M. Charles Weis-

berg, frère du donateur. Le Dr Weisberg est diplômé (1928) de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal.

On se souviendra qu'en 1955, le Dr Maurice Weisberg avait fait don d'un même montant à l'Université, pour l'établissement du PRIX ISAAC ET RACHELE WEISBERG attribué à l'étudiant qui se classe premier en anatomie aux examens de fin d'année.

Conférences par le chanoine Delhaye

Le philosophe danois Soren Kierkegaard est probablement, parmi les chrétiens, celui qui a le plus insisté sur le caractère paradoxal et déchirant de l'existence chrétienne : il a su accuser le contraste frappant de toutes les normes d'une simple philosophie morale. Il a ainsi souligné des oppositions qui, sans être absolues, campent tout de même assez bien le chrétien face au monde.

C'est à un niveau d'analyse encore plus profond que Monsieur le Chanoine Philippe Delhaye entend nous convier dans une série de conférences où il

situera le paradoxe au cœur même de la conscience chrétienne. Voici les titres qu'il a choisis :

Mardi, 3 mars : Esprit oecuménique et authenticité de la foi;

Mardi, 10 mars : Crainte et confiance chrétienne;

Mardi, 17 mars : Loi du Christ et liberté spirituelle.

Ces conférences sont offertes par l'Institut Supérieur de Sciences Religieuses en collaboration avec l'Extension de l'Enseignement. Elles se donnent dans la salle H-415 à 8.15 hres. L'entrée est libre.

Conférence sur l'art médiéval jeudi soir

Monsieur PHILIPPE VERDIER, agrégé de l'Université de Paris, professeur à l'Université John Hopkins de Baltimore et conseiller au Carnegie Institute de Pittsburgh, prononcera une conférence illustrée de projections, jeudi soir, le 5 mars, à 8 h. 15, dans l'amphithéâtre M-415 de l'Université de Montréal, sous les auspices de la section d'histoire de l'art de la Faculté des Lettres.

Monsieur Verdier, médiévaliste réputé et auteur de nom-

breuses publications sur l'art médiéval, a choisi comme sujet :

LE CHRIST VICTORIEUX DES MONSTRES, DANS L'ART DU IV^e AU XIII^e SIECLE.

En abordant ce sujet important et relativement peu connu de l'iconographie, le conférencier donnera une image intéressante et profonde de la pensée théologique et philosophique de cette époque.

Le public est cordialement invité.

ASSURANCE AUTOMOBILE

Nous représentons 21 compagnies

TAUX DE FLOTTE POUR
ETUDIANTS UNIVERSITAIRES
ET PROFESSEURS

L.-M. DESILETS
ASSURANCES

Montréal : 861-5395

Québec : LA. 4-7533

Sherbrooke : LO. 2-3905

CONSULTATION

pour votre

PROGRAMME D'ASSURANCE-VIE :

MAURICE BOIVIN B.A., B.Péd.

ASSUREUR-VIE DE L'A.G.E.U.M.

735-2581 (jour)

LES MARCHEURS CANADIENS EN DIFFICULTÉS

Dimanche, le 23 février 1964

MONTREAL: Le comité local en faveur de la marche pour la paix Québec Washington Guantanamo, se réjouit d'une nouvelle venant d'Albany; les pacifistes emprisonnés à deux reprises à la prison d'Albany en Georgie sont libérés et pourront reprendre leur marche lundi, le 24 février à 9.30 a.m.

Une importante victoire des droits civils vient d'être remportée. Les marcheurs, partis de Québec le 26 mai (il y a 9 mois) ont rencontré des difficultés en Georgie, particulièrement à Macon, Griffin et Albany par les autorités civiles depuis le 23 décembre. Ils furent arrêtés au moment où ils marchaient à travers la ville. Cette marche aurait duré normalement vingt minutes. Ils sont immobilisés à Albany depuis deux mois.

Cette marche composée de pacifistes blancs et noirs fut arrêtée par les autorités policières d'Albany pour avoir refusé de suivre la route indiquée par le chef de police.

Les marcheurs reçurent une sentence allant de 30 à 45 jours de prison. Durant leur emprisonnement plusieurs d'entre eux ont adopté la formule du jeûne comme protestation non-violente contre le refus par les autorités d'exercer leurs droits civiques: droits de circuler, de distribuer des circulaires et de se joindre aux noirs, droits reconnus par la

chartre des Nations Unies, signée par les Américains et auquel le président Johnson se réfère le 22 février en déclarant à l'Université de Californie en déclarant: "Aucun Américain ne doit avoir de repos tant qu'il aura un Américain privé de ses droits à cause de la couleur de sa peau".

Après leur première libération, les marcheurs reprirent leur route et furent arrêtés de nouveau. A la suite de cette deuxième arrestation, deux jeunes Canadiens, Mary Suzuki, 26 ans, de Montréal et Michael Newman, 20 ans, de Vancouver, se rendirent à Albany. Ensemble avec quatre Américains ils furent arrêtés le 23 février pour avoir participé à une manifestation silencieuse et non-violente à la base aérienne Turner, près d'Albany.

Au courant de tous ces incidents, Peter Light, de Montréal, auparavant de Vancouver, se rendit aussitôt à Albany, le 17 février. Il fut à son tour arrêté pour avoir distribué des circulaires en face de l'hôtel de ville d'Albany, circulaires qui expliquaient le motif de sa présence en Georgie.

Emprisonné, il opta pour le jeûne en manière de protestation non-violente. Pendant ce temps un groupe de sympathisants de Montréal ont organisé une manifestation silencieuse, en face du consulat américain qui dura deux semaines. Une moyen-

ne de 9 personnes se sont tenues debout, sans dire un mot tous les jours pendant une heure afin de démontrer leur sympathie pour les marcheurs et protester contre l'injustice à Albany. Des pancartes en anglais et en français expliquaient leur attitude.

Les pacifistes canadiens sont intégrés à cette marche depuis le tout début. Un comité conjoint composé du Comité des 100 de Montréal et du comité de l'action civile non-violente (C.N.V.A. de N.Y.), avait organisé cette marche partant de Montréal vers la base américaine de Guantanamo à Cuba.

Il apparaît clairement que les nombreuses arrestations des marcheurs, au lieu de les décourager ont affermi au contraire leur volonté de réaffirmer leurs droits et ceux des citoyens noirs en Georgie et particulièrement d'Albany.

Samedi, le 22 février après des semaines de négociations, les autorités civiles ont accepté un compromis. Les marcheurs eux-mêmes, deux mois auparavant, avaient offert des compromis au sujet de la route à suivre à travers Albany. Toutes leurs suggestions avaient été refusées.

Les autorités d'Albany acceptent maintenant que cinq des marcheurs circulent sur une grande route plus achalandée, qu'ils distribuent leurs circulaires et qu'ils portent des pancartes avec leurs slogans pacifistes.

Après cette marche symbolique des cinq marcheurs, les autres pourront les rejoindre. Toutes les accusations ont été suspendues au même moment et pour la première fois dans l'histoire d'Albany, une manifestation de Noirs vient d'avoir lieu dans le district des Blancs, sans qu'aucune arrestation n'ait lieu.

L'A.G.E.U.M. contre la venue de la reine

(C. G.) — Le Conseil de l'A.G.E.U.M. s'est prononcé à l'unanimité, lors de sa dernière réunion, "contre la venue dans l'Etat du Québec de sa Majesté Elisabeth II, reine du Royaume-Uni".

Les attendus de la proposition stipulaient que la Reine pourrait encourir de grands risques en venant dans l'Etat du Québec et que le climat politique ne favorisait pas une telle visite en ce moment. De plus, les attendus soulignaient que les visites royales sont très coûteuses pour les contribuables et que, finalement, les visites royales ne servent pas les intérêts de la nation.

Les discussions sur la proposition soulignaient que M. Chaput avait raison de souligner le danger qu'encourait la Reine en venant au Québec à une telle époque.

Les "Beatles" font des ravages...

Trois "apparitions" au Ed Sullivan Show ont suffi à leur accorder une gloire que peu de gens obtiennent de leur vivant.

Devant les caméras de T.V., ils chantaient, si l'on peut ainsi dire, de ces chansons style américain dont chacun sait la saveur pour l'avoir éprouvée à un moment ou l'autre de sa vie. Mais leurs longs cheveux retenaient plus que toute autre chose l'attention de ces jeunes filles en rut qui se déchânaient pour un rien. Le moindre geste, la moindre intonation bizarre, et vous pouviez les voir se trémousser, pleurer, tomber dans les pommes, crier, surtout crier jusqu'à ce regard de demi-démence. Durant trois semaines, donc, ce fut le délire collectif.

Dès leur arrivée, une foule houleuse de "teen-agers" en mal de sensations se pressait à l'aéroport Kennedy de New-York pour accueillir ses héros. Quatre jeunes Anglais portant ce nom bizarre de "Beatles" que les Français avec leur souci bien connu de tout poétiser avaient surnommée "Yé-Yé".

On pourrait dire presque sans erreur que leur succès tient à leur chevelure abondante, et pour parodier la Bible, on pourrait ajouter comme pour Samson que sans cette fichue chevelure, ils ne seraient jamais sortis d'Angleterre. Sans la monstrueuse publicité qu'on leur accorde non plus.

Dieu seul sait combien de coeurs de jeunes filles ont pu être brisés à leur départ. Dieu sait combien de jeunes filles anglaises se sont senties revivre à leur arrivée à Londres...

Ils font sympathiques, pourtant. Ils ont ma foi un certain charme sinon un charme certain. Ils ont appris un "truc" et le "truc" rapporte. Voyons maintenant ce qu'on pourrait faire pour réussir dans ce domaine où la folie a plusieurs fois le haut du pavé.

Soeur Sourire pourrait former son trio et se produire sur toutes les scènes du monde. Mais une autre soeur sourire

qui ne serait pas vraiment une religieuse.

Un groupe pourrait s'appeler "Les chauves" et se faire donner la "Yul Brynner" haircut. Une chanteuse pourrait toujours s'appeler "Eve" et chanter dans le costume que l'on sait: succès assuré. Mille autres suggestions me viennent encore à l'esprit. Ne vaut-il pas mieux profiter de sa jeunesse? Faire de l'argent?

J'aimerais pourtant les rencontrer, ces "Beatles", quand le succès aura passé. Savoir ce qu'à ce moment ou dix ans plus tard ils penseront...

Michel BEAULIEU

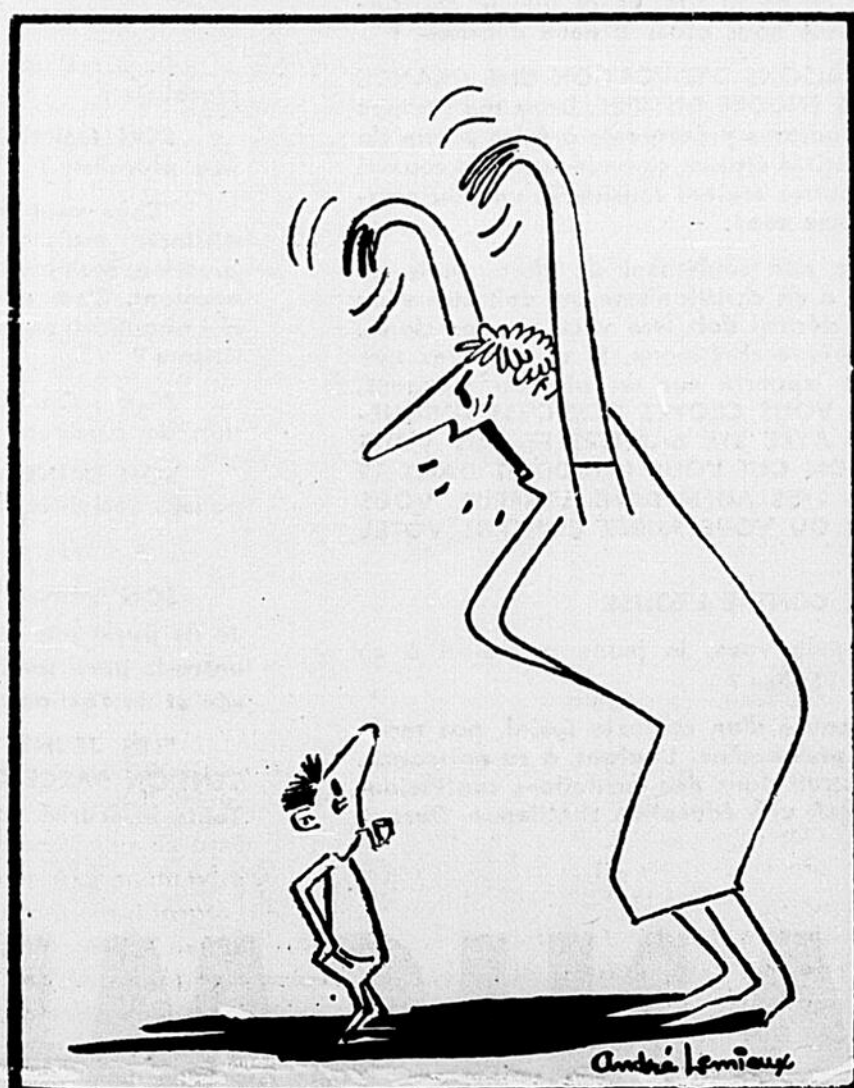
Tenue de
cérémonie
EN LOCATION



HABITS DE CÉRÉMONIE
POUR TOUTE OCCASION

Classy
tenue de gala inc

ESCOMPTÉ 20% AUX ÉTUDIANTS
1227 carré Phillips. 861-3675
4806 ave du Parc. 272-5704
6984 rue St Hubert. 271-1166
5320 ch. Reine Marie. 482-6560
Ouvert jusqu'à 6 h p.m.
Les jeudis et vendredis
jusqu'à 9 h p.m.



"Quel rapport entre un manteau de fourrure et le bill 16?"

La Maisonnée

SPECIALISTE DE LA CUISINE CANADIENNE

vous invite à venir déguster ses plats appréciés
par un grand nombre de vos confrères

5375, GATINEAU

Rencontre avec le Cardinal

Depuis le début de l'année, quelques personnalités du Québec s'étaient prononcées, dans le "Quartier-Latin", sur la situation actuelle du Québec et sur l'attitude des jeunes, plus spécialement des étudiants, face à cette situation. Ces personnalités représentaient des tendances diverses et nous avons pensé demander à Son Eminence le Cardinal P.E. Léger, chef spirituel des catholiques québécois, son opinion sur les étudiants d'aujourd'hui. Il a fait, au cours de cette entrevue, une analyse particulièrement brillante de l'atmosphère dans laquelle le jeune d'aujourd'hui est plongé. Après la conversation de plus d'une heure que nous avons eue avec lui, nous nous sommes rendus compte que le Cardinal souffre beaucoup de certaines attitudes de la jeunesse qu'il qualifie de "destructrices". C'est cette entrevue, exclusive au "Quartier-Latin", que nous reproduisons ici, in extenso.

Pour un jeune québécois se libérer c'est rejeter

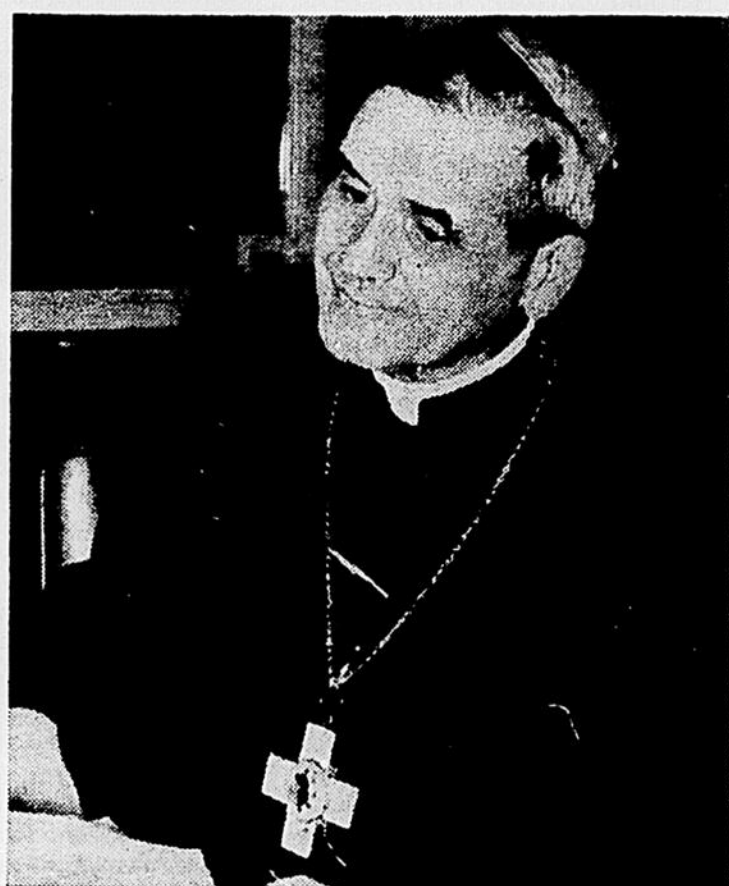
D. B. : Eminence, que veut dire, pour un étudiant, être chrétien en 1964, au Québec ?

SON EMINENCE : "Tout d'abord, il faut dire que ce qui caractérise l'attitude du jeune face au christianisme, c'est l'hésitation; défiance non pas nécessairement devant le prêtre mais l'institutionnalité. Le jeune croit qu'être chrétien, c'est aliéner un peu de sa pensée, c'est entraver sa liberté d'action. Et surtout, accepter les réalités chrétiennes dans sa vie, c'est se placer en dehors des préoccupations présentes du Québec."

FAUSSE CONCEPTION DU CHRISTIANISME

D. B. : Cette attitude ne résulte-t-elle pas de la mauvaise éducation qu'il a reçue ?

SON EMINENCE : "Cette attitude du jeune est le fruit d'un certain infantilisme qui manifeste un christianisme rachitique, un christianisme qui manque de vie et d'élan. Il n'a pas vu voir que le christianisme est une force. L'homme de 64, s'il veut accomplir une tâche dans la cité temporelle, est appelé à se dépasser. Si on s'abandonne au courant de l'heure, qui res-



"J'ai 60 ans. Pour un jeune de 20 ans, c'est un peu l'autre versant de la montagne."

semble aux remous d'un torrent, on risque d'y être englouti. Avant de se lancer dans une aventure, il faut avoir fait quelque étude du problème. Avant que le jeune se lance dans l'action, il doit faire l'épreuve de ses forces et cette action doit trouver son sens. Il faut se poser des questions élémentaires avant de se lancer dans la construction de la cité. Est-ce que le christianisme est l'élément qui puisse nous aider à nous dépasser ?

"IL Y A DANS NOS MAISONS D'EDUCATION UNE GRANDE CONFUSION QUI N'EST PAS ENCORE DISSIPÉE. Dans mon temps de collège, il y avait des étudiants prédisposés à faire partie de mouvements pieux; les autorités étaient convaincues que ceux-ci avaient la vocation et les autres étaient considérés un peu comme des chrétiens de deuxième zone.

"L'Eglise est composée non seulement de clercs mais de tout le peuple chrétien. Il y a un christianisme qui doit être vécu par les laïcs comme l'état clérical doit être vécu par les clercs. Il y a une responsabilité laïque chrétienne. Si vous croyez que le christianisme vous sera apporté sur un plateau d'argent, vous êtes dans l'erreur. SI VOUS CROYEZ QUE C'EST UNIQUEMENT LE FAIT QUE VOUS AYEZ ETE BAPTISES ET QUE VOUS AYEZ REÇU LA COMMUNION QUI VOUS INTRODUIT DANS LE MYSTERE CHRETIEN, VOUS ETES AUSSI DANS L'ERREUR. VOUS SEREZ CHRETIENS LE JOUR OU VOUS AUREZ CONQUIS VOTRE CHRISTIANISME."

REVOLTE CONTRE L'EGLISE

D. B. : Comment, d'après vous, le jeune arrive-t-il à ce rejet de la religion et de l'Eglise ?

SON EMINENCE : "A cause d'un contexte social, pas mauvais en soi, on arrive à ce phénomène. L'enfant, à sa naissance, reçoit le Baptême. Il est instruit dans des institutions confessionnelles et, à la maison, il reçoit une éducation chrétienne. Durant

la période d'intégration, il lui arrive de s'identifier à ce qu'il y a de désagréable dans sa vie avec la présence de personnes constituées en autorité dans l'Eglise. N'ayant pas fait un effort d'approfondissement pour comprendre les cadres dans lesquels on l'introduisait, il ne fait pas de distinction et il confond l'Eglise avec ce qui semble le brimer.

"Cette attitude est très québécoise. Dans d'autres pays, la réaction existe. Les chahuts d'étudiants dans les lycées sont des faits connus; il arrive que les étudiants brisent tout, saccagent tout, font des choses abominables. Cette réaction est un fait qui existe dans le monde entier: c'est psychologique. Seulement, au moment où cette réaction se produit, il n'y a pas cette soudure entre l'élément psychologique et le fait clérical. Ici, on réagit contre un certain conformisme, contre un certain conventionnalisme; il arrive que, dans le milieu québécois, il soit associé à l'Eglise. C'est malheureux. Je trouve dommage que des jeunes ne fassent pas la distinction, ne soient pas assez intelligents pour comprendre qu'en réagissant contre un milieu, ce qui pourrait s'expliquer, ils réagissent en même temps contre ce qu'il y a de meilleur en eux-mêmes, l'élément spirituel, la Foi qu'ils ont reçue."

D. B. : Mais dans cette optique là, ce n'est que passer ?

SON EMINENCE : "Je l'espère... Car, vous voyez, ce n'est pas l'université qui rend les étudiants mauvais. Ils arrivent en première année et ils ont déjà des réactions; ce n'est donc pas l'université qui les fait réagir. Ils peuvent être comparés à ces jeunes poulains qui viennent de sauter la clôture; il n'y a plus d'obstacles, plus de maîtres, plus de silence. Ils confondent disponibilité d'organer leur vie avec un cadre imposé avant. Ils identifient christianisme avec ces formes extérieures de piété. Pour eux, la foi c'était une messe qu'on leur avait imposée, un chapelet où ils s'étaient ennuyés, tout ce qu'il y avait de déplaisant s'était identifié à une forme de christianisme, superficiel, extérieur. Ils n'avaient pas atteint la moelle du christianisme, ils étaient restés à la périphérie du christianisme. Ils ne l'avaient pas vécu et c'est pourquoi la réaction fait en sorte que ce christianisme de "placage" est balayé. Ils se trouvent devant pas grand-chose..."

D. B. : A partir du moment où ils ont balayé cette pratique extérieure qui ne correspondait à rien, il y en a plusieurs qui s'engagent dans des mouvements à caractère revendication sociale. Est-ce que ce n'est pas là que se situe le véritable christianisme, au niveau de la justice, de l'humanisme ?

SON EMINENCE : "Non! le christianisme est une initiative de Dieu, la Foi est un risque de Dieu et pas seulement une initiative de l'homme.

"Quand deux êtres libres entrent en dialogue, il y a de part et d'autre un risque. Si le christianisme est Amour, il est aussi fragile que l'amour humain qui est toujours fragile parce que cela suppose accueil, compréhension, patience et support moral. Le chrétien doit accueillir Dieu comme Dieu accueille l'homme. C'est dans un dialogue franc, lucide, loyal, que la Foi se développe. C'est donc Dieu qui vient en nous et nous connaissons. Très souvent, nous faisons, du christianisme, un monologue, un soliloque désertique; le christianisme est essentiellement accueil, ouverture, sympathie pour Dieu. Nous sommes ainsi faits que chez nous l'amour précède la connaissance."

NOTRE MILIEU SUBIT L'INFLUENCE MARXISTE

D. B. : D'après vous, Eminence, le milieu québécois est-il pluraliste ?

SON EMINENCE : "Qu'est-ce qu'un étudiant entend par milieu pluraliste ?

"Cela veut dire qu'il y a non seulement des foyers de foi distincte, mais vous admettez qu'il y a en ce moment une pression sociologique d'ordre intellectuel qui envahit le milieu étudiant. C'est quelque chose d'assez diffus, d'assez confus, et qui aboutirait normalement, si le processus se poursuivait, à l'agnosticisme ?

D. B. : On peut dire que le marxisme, c'est la confrontation de plusieurs idéologies...

SON EMINENCE : "Il n'y a pas uniquement cela. Il y a la pensée socialiste, la dialectique matérialiste.

D.B. : Très peu sont sollicités par ces idéologies.

SON EMINENCE : "Elles sont plus diffusées qu'on ne le croit. Je ne parle pas du communisme. Il y a là une confusion totale entre le parti politique communiste et la dialectique de la pensée et de l'action qui est tenace..."

"LES JEUNES VIVENT ACTUELLEMENT DANS UN ETAT DE TENSION PARCE QU'ILS VIVENT DANS UN ETAT D'INSECURITE. Toute insécurité provoque un choc et c'est pourquoi ces jeunes

ils ont coupé les amarres avec le passé en disant que le passé n'est plus un tremplin sur lequel ils peuvent s'appuyer pour s'élaner vers l'avenir. EN DEFINITIVE, LA JEUNESSE ENTRANT DANS CE JEU D'UNE DIALECTIQUE DE LA PENSEE ET DE L'ACTION DEVIENT ENSUITE EXISTENTIALISTE. Là, vous retrouverez la pensée très répandue par la lecture de Simone De Beauvoir, de Sartre, de Camus, pensée qui se fixe dans l'immédiatité, i.e. que c'est par l'option dans l'immédiat qu'on s'oriente vers le problème de l'absurdité d'un monde voué au déterminisme dans lequel l'individu prend conscience tout à coup de sa liberté. Tout cela est confus, mais cela produit un choc tel que ça vous met en état de révolte. Tout conformisme devient un carcan et la pensée de Sartre essaie de briser le carcan en disant que l'homme doit bâtir sa destinée et que rien en dehors de lui ne peut l'aider à la bâtir.

"Donc, ni son passé, ni le cadre sociologique dans lequel il évolue, ni le christianisme à plus forte raison, puisqu'il est l'aliénation de tout ce qu'il est lui-même et une projection du meilleur de lui-même dans un être imaginaire qui est Dieu.

"Je sais que cette analyse est très brutale. JE PRENDS L'INDIVIDU ET JE LE PLONGE DANS CE QUE J'APPELLERAIS 'L'ACIDE CORROSIF' DE NOTRE MILIEU SOCIAL. CAR, TOUT CE QUE JE VOUS DIS, VOUS N'ETES PAS CAPABLE DE NIER QUE ÇA N'EXISTE PAS A L'ETAT CONFUS. Que voulez-vous, nous vivons dans un milieu, les idées sont véhiculées par toutes sortes de moyens de communication de la pensée. ON NE VEUT PAS ETRE ATHEE, ON NE VEUT PAS ETRE AGNOSTIQUE, ON NE VEUT PAS ETRE EXISTENTIALISTE, ON NE VEUT PAS AFFICHER PUBLIQUEMENT QU'ON EST DISCIPLE DE SIMONE DE BEAUVOIR OU DE SARTRE, MAIS ON A L'IMPRESSION, SANS NOMMER LE MOT, QUE L'ATHEISME EST UN AFFRANCHISSEMENT. Ayant été prisonniers d'un conformisme, ayant été prisonniers, comme Sartre, d'une enfance chrétienne, ayant été prisonniers d'institutions chrétiennes, croyant qu'on nous a mis dans la tête un moule de pensée, tout à coup on nous présente une pensée libératrice.

"C'EST L'IMPRESSION DE CES JEUNES QUI CONSIDERENT LE QUEBEC COMME UNE GEOLE. QUELS SONT LES GEOLIERS ? CE N'EST PAS DIT EN TOUTE LETTRE, MAIS ON VOUS PARLE DE LA MURAILLE NOIRE. LA MURAILLE NOIRE DANS LE QUEBEC, CE SONT, POUR QUELQUES JEUNES, LES CLERCS. Ce n'est pas dit explicitement, ce n'est pas une thèse élaborée. Par touches, un peu comme l'art moderne, si on essaie de faire une peinture moderne du Québec, on aurait, comme ça, des taches noires, qui exprimeraient un subconscient, et on aurait de grands barreaux et derrière ces barreaux, des jeunes qui n'ont qu'un désir: celui de se libérer; et se libérer, au Québec, cela veut dire essayer de sortir du conventionnalisme, et celui-ci, pour un très grand nombre de jeunes, c'est leur christianisme. Ce christianisme de surface dont j'ai parlé précédemment."

LA DICTATURE TECHNOCRATIQUE

D. B. : Cette fausse conception du christianisme étant la seule qu'ils connaissent, en la rejetant comme non valable, ne sont-ils pas logiques avec eux-mêmes ?

SON EMINENCE : "Evidemment, il y a toutes sortes de logiques. Est-ce qu'ils sont dans la bonne logique ? Ne devraient-ils pas faire un effort pour trouver des normes de pensée et d'action. Dans ces moments-là, il ne faut pas se livrer à des impulsions immédiates. Il faut faire un effort. C'EST POURQUOI, LORSQUE LES JEUNES D'AUJOURD'HUI PENSENT A L'AVENIR, A DES FORMES DE GOUVERNEMENTS, ILS OUBLIENT QUE LES ETATS CONTEMPORAINS S'ORIENTENT, NON PLUS VERS LE SOCIALISME; NON PLUS VERS LE COMMUNISME OU VERS LA REPUBLIQUE OU LA DEMOCRATIE, MAIS VERS LA TECHNOCRATIE. Ils oublient que nous sommes, ou plutôt qu'ils sont, car moi je ne fais pas de politique, à construire la dictature la plus dure que l'homme n'aura jamais connue. Et lorsque vous serez dirigés par des technocrates, vous serez obligés de somer du matin au soir ce que l'on vous dira de somer; toutes vos journées seront bien organisées. Vous pensez que vous serez libres ? Chacun de vos actions sera mesurée par la technocratie et vous recevrez le salaire qu'aura décidé pour vous le technocrate. CE SERA UNE PLANNIFICATION TOTALE. L'HOMME NE SERA PLUS ALORS DANS LA PETITE GEOLE DU QUEBEC MAIS DANS LE COCON ENORME DES FILETS D'UNE TECHNOCRATIE QU'IL AURA LUI-MEME TISSE."

Parlant des milliers de noirs qui vivent dans un état de pauvreté constante en Afrique, le Cardinal a ajouté :

"Quand vous me parlez du Québec, je trouve que vous rétrécissez pas mal le problème. Lorsqu'on aborde des problèmes sociaux, des problèmes de christianisme, il faut ouvrir le spirale."

D. B. : Il reste que l'on vit dans un milieu donné, avec des problèmes précis.

SON EMINENCE : "Il reste que, si vous vivez dans un milieu donné et que vous voulez régler les problèmes en demeurant uniquement dans le milieu où vous êtes, vous faussez toutes les perspectives.

"Même si, à force de poser des questions, vous en arrivez à dire que l'athéisme serait presque une forme de libération, que l'agnosticisme semble vous libérer de l'atavisme collectif, de nos normes familiales, et que cela nous sort de notre milieu institutionnel, je vous dis tout de même... Lorsque nous prenons de l'altitude, que nous traversons les continents et que nous allons vivre au milieu des autres, nous nous rendons compte qu'il y a un christianisme dynamique qui est en train de bâtir un monde nouveau et que, même si l'athéisme affirme que Dieu n'existe pas, comme c'est une pure négation qui ne met rien à la place, il reste toute la chance que Dieu intervienne. C'est le pari de Pascal..."

"Alors, c'est bien malheureux que la jeunesse fasse une expérience négative et de vide, pour aboutir, à l'âge de cinquante ou soixante ans, à un état désabusé.

"Moi, je commence à entrer dans la génération des vieux. J'ai soixante ans. Pour un jeune de vingt ans, c'est un peu l'autre versant de la montagne. Lorsque je prends contact avec les réalités, j'ai l'impression qu'il existe en moi un sens de l'émerveillement, une réaction de jeunesse que je ne découvre pas dans la jeunesse d'aujourd'hui. JE TROUVE QUE CES JEUNES MANQUENT DE POESIE, N'ONT PAS LE SENS DE LA FICTION, DE L'EVASION. ILS VEULENT DEMOLIR TOUT LE PASSE, N'ONT PAS DE FORMULES



"Les jeunes veulent tout détruire le passé et ils n'ont rien à mettre à la place."

POUR L'AVENIR. Qu'est-ce qu'ils placent dans l'avenir ? Quand on leur parle de problèmes économiques, quand on leur parle de bâtir un monde nouveau, quand on leur parle d'aller faire quelque chose pour ces pauvres qui attendent, et ils sont deux milliards, ils ont des idées très généreuses, mais ils disent : 'Tout ça n'est pas de notre faute, c'est la conséquence du capitalisme, il faut commencer par changer le monde où nous sommes avant d'aller porter secours aux autres.' Mais quand je vois cette abondance scandaleuse dans laquelle nous sommes, je suis renversé..."

D. B. : Vous avez des vues très pessimistes sur la jeunesse actuelle...

SON EMINENCE : "Non, au contraire, je l'aime beaucoup. Seulement, je trouve qu'elle devrait cesser de discuter pour regarder et essayer de faire le bilan. Comment se fait-il que, dans les médias de la pensée, on ne véhicule pas quelque chose de positif pour bâtir ? Au contraire, je trouve que très souvent on répand de l'acide corrosif."

D. B. : Ne vous semble-t-il pas que la jeunesse cherche la vérité ?

SON EMINENCE : "ELLE CHERCHE, ELLE CHERCHE ENCEMENT; SEULEMENT, ELLE EST EN DEFIANCE VIS-A-VIS DE CEUX QUI POURRAIENT LUI DONNER DES REPONSES.

"Cette jeunesse, un peu en décalage, cette jeunesse qui a peut-être abandonné la pratique religieuse pour manifester son émancipation, sa libération, sa conquête de liberté, son orientation vers un monde d'Espoir, tout cela n'enlève pas, dans le fond de l'âme du jeune Québécois, une grande nostalgie et ne comble pas un grand vide. La Foi a tout de même bâti quelque chose au Québec. Il peut y avoir une sclérose, je l'admets, mais on ne peut pas demeurer indifférent devant un fait.

"CE QUI CARACTERISE LA JEUNESSE ACTUELLE, ET ELLE N'EN EST PAS TOUJOURS CONSCIENTE, C'EST QUELLE ENTRE DANS UN MONDE NOUVEAU. Moi, je le sais; j'ai vécu la transition. Vous êtes dans un monde qui demande un effort de réflexion extraordinaire, beaucoup plus que nous devions le faire nous-mêmes.

"VOUS TROUVEZ BEAUCOUP DE JEUNES QUI REGARDENT BATIR CE MONDE, MAIS VOUS EN TROUVEZ TRES PEU QUI DONNERONT LEUR VIE POUR LE BATIR DANS LA JUSTICE, L'AMOUR, LA VERITE ET LA PAIX !"

— SON EMINENCE
LE CARDINAL PAUL-EMILE LEGER

LE CHRISTIANISME

Violentes oppositions au Bill 54 (Code du Travail)

A une assemblée extraordinaire tenue à Québec, les chefs syndicaux de la CSN ont adopté à l'unanimité une résolution demandant le retrait du Bill 54, ceci après quelques discours des dirigeants de la Confédération des Syndicats Nationaux. Jean-Paul Lefebvre agissait comme président de cette assemblée extraordinaire.

Le premier orateur fut Monsieur Adrien Plourde, vice-président de la CSN; celui-ci déclara en substance que les articles du Bill 54 étaient inacceptables. Il condamna vigoureusement l'attitude paternelle du Bill et les articles dont le but semblait être d'orienter les syndicats vers une voie contraire à celle que tentent de lui donner les chefs syndicaux. Il ajouta également qu'il fallait amender ce qui doit être amendé; qu'il fallait être prêt pour l'autre partie du Bill qui viendra plus tard. "L'avenir de la CSN est assuré par l'intérêt manifesté par les dirigeants des syndicats affiliés et la réponse qu'ils ont donnée à l'appel des leaders de la CSN."

A la fin de ce discours, le président donna lecture d'un télégramme de l'Union des Employés des Hôpitaux, télégramme faisant état des sympathies des dirigeants de ce syndicat et de l'impossibilité pour eux de venir, à cause de leur congrès annuel.

L'orateur suivant, Monsieur Jean-Paul Geoffroy, secrétaire adjoint de la CSN commença en disant: "on a peut-être interprété cette convocation comme une des méthodes employées par Banks ou encore comme du patronage. Y-en-a-t-il qui ont été menacés? Les gens qui sont réunis ici ne le sont pas par intérêt immédiat ou sous la menace." Monsieur Geoffroy ajouta qu'environ cent cinquante mille personnes dans cette province sont prêtes à sacrifier une fin de semaine pour répondre à des problèmes urgents. La méthode qu'on a utilisée ici, est celle de la démocratie syndicale: liberté et responsabilité des actes qu'on pose.

Dans le climat actuel, le gouvernement fait appel au corps intermédiaires pour adopter une législation (Conseil d'Orientation Economique, Commission Parent); le gouvernement devrait donc retourner le Bill 54 aux corps intermédiaires pour l'étudier. Le Bill 54 a été l'objet d'études par le Conseil Supérieur du Travail, lequel Conseil a été saisi par le gouvernement de son désir d'avoir un code. En 1952, le Conseil Supérieur du Travail s'était entendu sur un minimum. En 1960, les syndicats ont fait du chemin: prise de conscience plus nette, nouvelles conventions collectives, etc

... Cependant un facteur n'a pas évolué dans la Province de Québec: c'est le patronat. Celui-ci n'acceptait pas de modifier quoi que ce soit dans le Bill. Les différences d'opinion entre patrons et représentants syndicaux portaient sur au moins cinquante points.

Le gouvernement a eu trois mémoires distincts: celui des syndicats, des patrons, des économistes et sociologues. Devant un tel écart, il eut fallu des pressions sur le Conseil Supérieur du Travail. Une tentative pour opérer une certaine base entre les trois eut été nécessaire. Le gouvernement a pris sur lui de concilier lui-même les différences alors que patrons et employés auraient pu effectuer ce travail.

Monsieur Geoffroy termine en disant que l'assemblée est un moment historique quant à l'orientation des relations patrons-ouvriers. Cette réunion manifeste la démocratie d'un mouvement et a pour but de réengager le dialogue qui était mal parti et qui risque de briser pour longtemps les relations patrons-ouvriers-gouvernement. Il faut que le Bill soit retardé. Et parlant du gouvernement libéral, Monsieur Geoffroy ajouta: "On peut ressembler aux ennemis qu'on a combattus".

Arriva à ce moment un télégramme signé Roger Provost disant que le Conseil consultatif de la FTQ souhaite la réussite de cette assemblée; le télégramme ajoute que la FTQ est prête à reformer le cartel syndical pour lutter contre le Bill 54 comme cela avait été le cas pour le Bill 5 sous Duplessis.

Quatre autres orateurs adressèrent la parole avant le président Monsieur Jean Marchand: Il s'agit de Monsieur le chanoine Pichette, aumônier général de la CSN, de Monsieur Yvan Brunette, président du Syndicat des Ingénieurs de Montréal, de Monsieur Gérard Hamel, représentant des Omnipraticiens du Québec et de Monsieur Jean-Robert Gauthier vice-président de la CSN.

L'aumônier s'éleva violemment contre la restriction au droit d'association pour certains groupes surtout les plus défavorisés et ajouta que le dynamisme, la spontanéité et la démocratie étaient les caractéristiques principales de cette assemblée. Les deux représentants des syndicats de cadres, médecins et ingénieurs, évoquèrent les luttes pour la formation de leur syndicat. Monsieur Jean-Robert Gauthier s'attacha surtout aux employés des services publics; le gouvernement, selon Monsieur Gauthier, veut assujettir les employés des services publics comme au Moyen-Age.

"CE BILL (LE BILL 54) EST ABSOLUMENT INACCEPTABLE"

— Jean Marchand

Le président J.-P. Lefebvre présenta ensuite le président général de la Confédération des Syndicats Nationaux, Monsieur Jean Marchand qui fut accueilli par une ovation d'une dizaine de minutes. Puis pendant plus d'une heure, Monsieur Marchand tenta de démontrer pourquoi, la CSN était opposée à l'adoption immédiate du Bill 54. Pour M. Marchand le nombre de participants à cette assemblée extraordinaire, montre qu'il y a de l'espoir pour la démocratie chez-nous. Cette assemblée n'est pas politique; nous sommes ici pour considérer un projet de loi et indiquer notre désaccord et aussi pour discuter plus sérieusement qu'auparavant, a poursuivi M. Marchand. Alors qu'il semble y avoir des réformes dans tous les domaines, on admettra, dit le président général, que l'appareil administratif déficient de notre province ne peut pas faire très vite. Mais on ne peut pas accepter un projet de loi contraire aux intérêts des travailleurs. Nous allons combattre ce Bill.

Ce n'est pas un Bill semblable au projet de loi no 5 sous Duplessis, mais le Bill 54 contient des restrictions, des silences et des articles dangereux. Le droit d'association, fondamental dans une société, a fait l'objet d'une adoption par l'Organisation Internationale du Travail en 1948: une convention portant le no 87, et traitant de la liberté syndicale et de la protection du droit syndical dit: "les travailleurs et les employeurs sans autorisation préalable, de constituer des organisations de leur choix, ainsi que celui de s'affilier à ces organisations, à la seule condition de se conformer aux statuts de ces dernières." L'article 5 de cette convention internationale donne toute la dimension de ce droit en stipulant: "les organisations de travailleurs et d'employeurs ont le droit de constituer des fédérations et des confédérations ainsi que celui de s'y affilier, et toute organisation, fédération ou confédération a le droit de s'affilier à des organisations internationales de travailleurs et d'employeurs". La seule restriction que la convention apporte au droit syndical vise les forces armées et la police au sujet desquelles il est admis qu'il puisse exister un statut spécial.

Le gouvernement central n'a jamais ratifié cette convention puisque les relations ouvrières sont du domaine provincial. Or le Bill 54 interdit l'organisation aux servantes de maison, aux employés de ferme, aux membres des corporations professionnelles, ce qui est contraire à la convention

internationale no 87. Pourquoi se demande M. Marchand, leur enlever leurs droits si c'est difficile d'organiser ces gens-là en syndicats (domestiques, employés de ferme etc...)? Il y a des employés de ferme travaillant sur une base industrielle: il y a des entreprises agricoles groupant de 300 à 500 employés. Même l'UCC, de continuer M. Marchand, n'a pas demandé que les employés de ferme soient exclus. Le même problème se retrouve pour les syndicats de cadres ou membres des corporations professionnelles.

Qui, se demande le président de la CSN, a l'autorité morale pour interdire le droit d'association, pourquoi empêcher de s'organiser ceux qui crèvent de faim? On dit souvent aux membres des corporations professionnelles: "Vous êtes pas pour vous organiser comme les ouvriers."

On veut empêcher l'organisation en enlevant le statut légal; on utilise un pouvoir discrétionnaire comme ce fut le cas dans l'affaire Roncarelli. De quel droit un gouvernement peut-il enlever le droit de s'organiser? Il faut dire au gouvernement de s'enlever les doigts de là. Ce Bill est absolument inacceptable. La loi sur les syndicats professionnels est inadmissible. Inadmissible également le vote au scrutin secret. Il semble selon M. Marchand, que ce soit une ruse qui empêchera une action efficace des syndicats à cause des injonctions que pourront prendre les employeurs en invoquant de supposées irrégularités commises pendant le scrutin secret. Ce sont des mesures dilatoires et écoeurantes contre lesquelles il faut s'élever, affir-

me M. Marchand. Le droit du travail doit se dégager et être totalement distinct de l'autre droit. L'insertion de l'un dans l'autre aurait comme conséquence de longues séances devant les tribunaux, ce qui aurait comme effet des coûts trop élevés pour les syndicats et la diminution de l'efficacité des luttes syndicales.

Entre les deux versions du Bill -- la première, le printemps dernier et la seconde, actuellement -- les camionneurs ont été classés dans la catégorie des employés des services publics; ils perdent donc leur droit de grève.

Sous la loi actuelle, la CSN a deux représentants à la Commission des Relations Ouvrières. Le nouveau projet de loi supprime un représentant; or il était nécessaire d'avoir deux membres nommés par la CSN à la CRO à cause de sessions simultanées à Québec et à Montréal.

Au chapitre des fonctionnaires provinciaux, le président général de la CSN reprend l'article de la convention internationale de l'OIT affirmant que toute association peut s'affilier.

M. Marchand insiste sur le fait qu'on veut discuter avec le Gouvernement. "Nous voulons dialoguer", dit le Président Général. M. Marchand a conclu en disant que la grève des réalisateurs de Radio-Canada présentait une situation analogue à celle qu'on retrouve pour les fonctionnaires provinciaux.

M. Marchand demanda ensuite à l'assemblée extraordinaire d'adopter une résolution que l'on trouvera ci-contre.

LE QUARTIER LATIN

journal bihebdomadaire
des Etudiants de l'Université de Montréal
Publié par l'A.G.E.U.M.
Membre de la Presse Etudiante Nationale

EQUIPE INTERIMAIRE (interrègne)

Directeur: Michel Beaulieu

Assisté de: Denise Bombardier, Andrée Brien, Michael Draper, Jacques Elliott, Chantal Gagnon, Emmanuel Garon, Francine Martel, Bernard Maigne, Michael Mc Andrew, Michel Panzini, Mark Poulin.

Publicité: Georges Lefebvre — 737-6561
Abonnement pour l'année universitaire: \$3.00
C.P. 6128 — Local 707 — 738-9616
2222, ave Maplewood, Montréal 26

Imprimé à 8430, rue Casgrain,
Montréal



109 MICHEL PROVOST,
imprimeur

Le Ministère des Postes à Ottawa a autorisé l'affranchissement en numérotant et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.

Les opinions émises dans ce journal seront bientôt celles de l'A.G.E.U.M.

LA C.S.N. PASSE UN VOTE UNANIME

CONSIDERANT que les travailleurs et le mouvement syndical sont vitalement intéressés aux lois qui régissent les relations du travail;

CONSIDERANT que le droit d'association et son corollaire, le droit de coalition, sont des droits fondamentaux consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'homme;

CONSIDERANT que le libre exercice de ces droits revêt une importance majeure pour la défense, la protection et la promotion des salariés;

CONSIDERANT que l'Organisation Internationale du Travail a posé les limites à l'intérieur desquelles un Etat soucieux de la liberté et des droits des citoyens peut légiférer;

CONSIDERANT que le Gouvernement du Québec a déposé un projet de loi visant les relations du travail;

CONSIDERANT que ce projet (bill 54) n'a pas retenu un grand nombre des recommandations faites au Gouvernement par le Conseil Supérieur du Travail;

CONSIDERANT qu'il ne tient à peu près pas compte des représentations qui avaient été faites au Comité des relations industrielles de l'assemblée législative;

CONSIDERANT que plusieurs dispositions du bill 54 portent atteinte à des droits fondamentaux des travailleurs;

CONSIDERANT que le bill 54, dans sa forme actuelle, ne reflète pas l'esprit de renouveau et de liberté qui anime la Province;

CONSIDERANT que la législation proposée peut demeurer dans les statuts pendant de nombreuses années;

CONSIDERANT que la C.S.N. est prête à collaborer avec le Gouvernement et les employeurs pour apporter au bill 54 les amendements qui le rendraient plus acceptable;

IL EST PROPOSE par HENRI VACHON,
SECONDE par RAOUL CAOQUETTE
et ADOPTE

QUE cette assemblée extraordinaire prie instamment le Gouvernement et l'Assemblée législative de ne pas procéder à l'adoption du bill avant que des pourparlers aient été engagés et des ententes intervenues sur les principaux points en litige;

QUE notre prochaine loi des relations du travail respecte les conventions internationales et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

... Et l'AGEUM endosse de A à Z

L'A.G.E.U.M., sur les mêmes considérantes, adoptait à l'unanimité la position suivante: "L'A.G.E.U.M. prie instamment le Gouvernement et l'Assemblée législative de ne pas procéder à l'adoption du bill avant que des pourparlers aient été engagés et de ententes intervenues sur les principaux points en litige".

L'A.G.E.U.M. a de plus proposé que 'notre prochaine loi des relations du travail respecte les conventions internationales et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme'.

M. André L'Heureux de la C.S.N. a expliqué la proposition défendue par le président Marois.

N.B.: Il est à noter cependant que dans les considérantes de l'A.G.E.U.M., la dernière d'entre elles devient "Considérant que la C.S.N. et la F.T.Q. sont prêtes à collaborer avec le gouvernement..."

- Droit d'association
- Liberté syndicale
- Droit de grève
- Vote au scrutin secret

1) LE DROIT D'ASSOCIATION: LE DROIT D'ASSOCIATION EST UN DROIT FONDAMENTAL fondé sur la nature même de l'homme. L'ONU, dans sa déclaration universelle des droits de l'homme, dit à l'article 20: "Toute personne a le droit à la liberté de réunion et d'association". La

jours se grouper en vertu de la Loi des Syndicats professionnels. Cependant le Gouvernement se base sur le pouvoir discrétionnaire que semble lui donner la loi en matière d'incorporation. Mais quand un syndicat remplit toutes les conditions de la loi, un Gouvernement peut-il arbitrairement

tendra qu'il y a eu fraude ou erreur dans le décompte des votes ou des votants ou encore que la proposition de grève n'a pas obtenu l'appui de la majorité. C'est ainsi qu'employeur de mauvaise foi pourra obtenir une injonction des tribunaux contre l'arrêt de travail. Une grève parfaitement légale pourra devenir illégale. Si le syndicat respecte l'injonction, il risque d'être entraîné dans des délais indéfinis qui feront que la grève ne sera pas déclarée au moment le plus favorable pour lui et les travailleurs. (Pensons à l'industrie saisonnière; si une grève se produit dans ce secteur, et qu'il y a une injonction, on pourra retarder la grève jusqu'au moment où la grève ne serait plus une menace pour l'employeur.)

h) Il y a une foule d'autres imperfections et d'atteintes à la démocratie qu'il serait trop long de signaler ici. Disons que ce bill est un net recul et un retour aux plus mauvais jours de Duplessis. Il est à espérer que le Gouvernement reconsidérera sa décision de présenter le bill tel quel à la présente session. Si le Gouvernement persiste dans son attitude antisyndicale, ce sera une preuve de plus de la nature véritable des intérêts que représente le Parti Libéral.

Il est à espérer que l'assemblée générale de l'AGEUM se prononce au plus vite sur cette question et accorde un soutien ferme au mouvement syndical dont la lutte actuelle est une démonstration de la volonté des chefs syndicaux de parvenir à une véritable démocratie et de combattre par tous les moyens ceux qui la mettent en danger.

De notre envoyé spécial Pierre-Emmanuel GARON

déclaration canadienne des droits tient le même langage. Pour les salariés, le droit d'association revêt une importance particulière puisque c'est par l'exercice efficace de ce droit qu'ils peuvent participer à l'établissement de leurs conditions de travail et se protéger contre les abus dont ils peuvent être les victimes. C'est également le seul moyen par lequel ils peuvent assurer leur promotion sociale et économique.

2) Liberté syndicale: DROIT FONDAMENTAL, droit que les Etats doivent respecter au même titre que la liberté de parole, la liberté religieuse, la liberté de la presse, etc...

3) Le bill 54 et le droit syndical: le bill 54 ne respecte pas les principes et les conventions internationales dont il vient d'être question. Voici les personnes qui sont exclues des bénéfices de la loi et à qui, à toutes fins pratiques, en nie le droit d'association:

a) Les personnes employées à l'exploitation d'une ferme; cette restriction ne vise pas uniquement les employés de petites fermes mais aussi les exploitations agricoles opérant sur une base industrielle.

b) Les domestiques: Il est certain qu'il n'est pas facile, dans notre contexte, de concevoir des négociations collectives pour les domestiques. Ce n'est cependant pas une raison pour les priver de ce droit.

c) Les personnes appartenant à certaines corporations: le bill 54 reprend les exclusions contenues dans la présente Loi des Relations Ouvrières et en ajoute deux nouvelles: les comptables et les chimistes. C'est donc un pas en arrière.

d) Le droit d'affiliation: L'article 5 empêche les syndicats de fonctionnaires de s'affilier à une centrale syndicale contrairement aux dispositions de la convention internationale sur la liberté syndicale.

e) Amendements à la Loi des Syndicats professionnels: L'exclusion de la Loi des Relations Ouvrières ne signifie pas nécessairement que l'on prive des salariés de leur droit d'association car ils peuvent tou-

refuser la demande d'incorporation? Un exemple illustrant cette situation est le cas des ingénieurs de la ville de Montréal. La Ville leur demande de faire incorporer leur syndicat avant qu'elle n'accepte de négocier et d'un autre côté, le Secrétaire provincial refuse l'incorporation. Le bill 54 passe sous silence la convention collective pour les syndicats professionnels; c'est ainsi qu'on arrive à nier à toutes fins pratiques, le droit d'association. La corporation des ingénieurs défend à ses membres d'adhérer à un syndicat; c'est une violation flagrante du droit d'association; mais notre Gouvernement démocratique la tolère.

f) LE DROIT DE GREVE: DROIT FONDAMENTAL intimement lié au droit d'association. Supprimer le droit de grève revient à supprimer le droit d'association pour les syndiqués. C'EST LA SEULE ARME EFFICACE QUE LES TRAVAILLEURS ONT A LEUR DISPOSITION POUR LUTTER POUR UNE MEILLEURE SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE. Or le bill 54 restreint ce droit par des procédures inadéquates pour certaines catégories de travailleurs; il l'enlève totalement pour d'autres catégories. (LES CAMIONNEURS)

g) VOTE AU SCRUTIN SECRET: A première vue, il peut paraître surprenant que le mouvement syndical s'oppose à la disposition du bill 54 qui l'oblige à la tenue d'un vote au scrutin secret avant la déclaration d'une grève. Cette mesure semble tellement raisonnable que l'on peut douter de la bonne foi des syndicalistes qui veulent l'écartier. Le fait d'avoir une réglementation du vote de grève dans la loi a des implications très sérieuses et peut même conduire à la négation du droit de grève. Il serait facile à un employeur ou à un salarié de la solde de l'employeur de prétendre que le vote de grève ne s'est pas tenu conformément aux dispositions de la loi. On dira, par exemple, que le vote ne fut pas secret parce qu'un membre a vu comment un autre avait voté. On pré-

Dactylographie,
copie de thèse,
331-4840

A VOTRE SERVICE

BANQUE

CANADIENNE

NATION

tribune libre

Il faut rétablir l'équilibre

Montréal,
mardi le 25 février 1964

M. Serge Ménard,
Quartier-Latin.

Mon cher ami,

La présente pour vous signifier l'appui de nombreux étudiants de notre faculté quant aux subtiles restrictions que vous avez exprimées aujourd'hui sur la valeur des opinions de "notre" nouveau doyen. Au reste, votre texte recèle une finesse d'allusions que nous aimerions retrouver plus fréquemment dans les articles du Quartier-Latin. Votre dernier paragraphe, surtout, me semble tout désigné pour mériter nos éloges. Ne permet-il pas à quiconque d'y comprendre ce qu'il veut autant qu'il le peut?... Mais puisque vous concluez sur la liberté intellectuelle, permettez quelques remarques. En effet, en cette matière, je me

crois en droit d'affirmer, à titre d'étudiant à la faculté de philosophie, que l'avis du doyen n'est que celui du doyen, sans plus. Révélateur, pour sûr il l'est; mais on aurait tort, à mon sens, d'incriminer l'esprit d'une faculté en se fondant sur des bases aussi fragiles.

Il convient ici de porter votre attention sur le fait que, publiquement, nos étudiants émettent peu souvent des opinions posées à celles qui prévalent officiellement. Or ceci ne veut pas forcément dire qu'ils les partagent. Bien au contraire! Et pour reprendre l'adage populaire: "ils n'en pensent pas moins". Je vous réfère sur ce point au colloque tenu il y a quelques mois dans les cadres de la revue "Maintenant", et concernant le thomisme "imposé ou proposé"... Si vous y avez assisté, vous aurez été en mesure de constater combien les questions de plusieurs étudiants de première année s'opposaient manifestement à l'esprit dogmatique et parfois bouffon qui animait la salle. Bien entendu, c'est fort peu et soyez assuré que je vous entends. Mais n'est-il pas exact de prétendre que l'évolution ou la révolution, car peu importe le nom, est le plus souvent le fait d'une mino-

rité? Ce "bon" Père Régis a bien ressenti cette transformation, qui a révélé, en termes proprement dogmatiques, que nos étudiants ont à présent plus d'attaches pour l'authenticité que pour la Vérité. Guilty a dit qu'il est moins fatigant de lire entre les lignes". Pour ma part, j'y vois l'occasion de plus d'un sourire.

Je ne sais si l'on a déjà fait allusion devant vous aux cinq années de silence auxquelles se vouaient délibérément les postulants pythagoriciens. Il n'est pas dit que cette puissante sagesse soit totalement disparue aujourd'hui. J'en prends à témoins les meilleurs de nos jeunes philosophes. Leur attitude a tout lieu de surprendre le profane. D'autant plus que notre époque troublée semble livrée bien souvent aux passions dont l'expression suprême n'est que vocifération, maîtrise des joutes oratoires.

Quand vous parlez de liberté intellectuelle, sachez que j'y suis aussi favorable que vous. Mais je n'entends quelque chose qu'à la liberté intellectuelle qui s'affirme, silencieusement, dans le travail. Cette liberté est celle que l'on prend et que nul ne saurait nous ravir, quelques soient les structures de notre système d'éducation. Que ces dernières soient déficientes, soit! Que leur perfectionnement permette à l'avenir un plus grand épanouissement à nos enfants, soit encore! Que nos véhémentes réclamations soient justifiées, soit toujours! Mais supposons un instant que l'on accède à nos demandes sans restriction. Il nous restera encore à trouver l'HOMME qui, par son travail passé, sera en mesure de dispenser une éducation d'élite. Je tiens pour assuré que la société européenne ne fait que commencer à soupçonner, par suite des échecs du système, l'irréductibilité du Maître. Comment n'en serait-il pas de même au Québec? Il ne suffit pas, malheureusement, de souhaiter, par exemple, que l'enseignement de la philosophie ne prenne plus le thomisme comme centre de référence parce que cette attitude, dans son essence même, s'avère profondément anti-philosophique.

Il ne suffit pas non plus de le décréter. Au contraire il faut y oeuvrer. Car qui d'entre nous vous enseignera Platon, Aristote, Descartes, Locke, Berkeley, Hume, Kant, Hegel, les philosophes contemporains ou encore, qui sait, les philosophes orientaux?... si ce n'est celui ou ceux qui y auront travaillé plutôt que de se plaindre.

Il me semble possible à nos jeunes philosophes, qu'elle que soit l'opinion de leur doyen, d'oeuvrer dès maintenant en ce sens. Mais il leur faudra se taire et travailler. Ici, le commun ne trouve pas aisément son lot de satisfaction. Ce matin encore, un copain, plongé délicieusement dans la lecture de Hegel, affirmait ne pas avoir le temps de lire les divagations de son doyen, qu'il avait vues déjà répétées à des centaines d'exemplaires. J'y vois l'aube d'une sagesse nouvelle pour la jeunesse qui nous coule dans les veines.

Je m'en voudrais, à cette étape de mon monologue, de vous laisser succomber à la tentation par trop facile de croire que notre logique de l'inaction partielle soit en quelque façon empreinte de démission, voire de lâcheté. Bien au contraire, le moment est à l'interrogation décisive, aux options fructueuses à long terme. Il ne sert de rien de frapper au plus tôt et à contre-temps, mais il faut frapper juste et sans que la réplique soit possible. Ce qui se fera.

Pour l'instant, une éloquence démesurée de notre part risque de ne pas avoir l'heure de servir les intérêts auxquels nous consacrons notre vie. Vous connaissez sans doute la dépendance où se trouve aujourd'hui un professeur de philosophie vis à vis les autorités des institutions d'enseignement. Il est donc propice que nos étudiants apprennent à louer, de sorte qu'ils ne soient pas irrémédiablement compromis au moment où leur action ne devrait que commencer à porter des fruits. Car la mitraille est meurtrière; je le sais pour l'avoir essuyée à maintes reprises. Croyez-m'en, l'emprise cléricale est la plus dissimulée et la plus tyrannique qui existe, car sa trahison apparaît toujours sous le couvert du bien. Notre enthousiasme de jeunesse se repentira bientôt s'il mésestimait cette puissance.

Provoquer sa désagrégation par l'intérieur, grâce à l'esprit, telle sera notre action. Il suffira de la vouloir jusqu'au bout. Déjà, elle est commencée. L'assurance que le dogmatisme conserve vis-à-vis de lui-même consommé sa perte. "Perversion de l'esprit" dirait M. François-Albert Angers. Libération de l'esprit, dirons-nous. Ces réformes, dans l'esprit, seront inestimablement plus décisives que celles des structures. Car l'homme fait les structures beaucoup plus qu'il n'est déterminé par elles. Le dynamisme n'est qu'en lui. S'il pouvait seulement y croire... lui!

Dans notre maquis de l'esprit dans notre exil de l'esprit, nous rallierons les meilleurs des jeunes esprits. Tôt ou tard, rien ne saurait leur résister.

Votre rôle, à vous qui êtes, par exemple, à l'extérieur de la philosophie, est d'exposer vos exigences dans les termes les plus radicaux. Luttex de toutes vos forces pour les obtenir de ceux qui sont immuablement en place. Après quoi, là où plus rien ne dépend de vous, croyez qu'elles ont été entendues, espérez. Oui, je dis espérez. Accordez-nous cette faveur d'espérer en nous, de ne pas nous juger et condamner par avance, au même titre que les structures dont nous souffrons d'ailleurs plus encore que vous. Soyez patients, même si cela devait vous coûter énormément d'efforts. Ayez confiance en ceux qui se préparent dans le silence.

Pour terminer, je vous demanderais d'exercer souvent l'introspection. Interrogez-vous sur l'ampleur et la vigueur de vos convictions. Le combat pour l'éducation libre n'en est qu'à ses premiers pas. Il vous faut être prêts à tous les sacrifices pour le triomphe de cette cause, à tous les efforts créateurs aussi.

Au moment où vous mettez le thomisme au ban de notre éducation philosophique, interrogez-vous sur ce que sera l'enseignement de la philosophie. Il y a plus d'un avis là-dessus, et combien valables! Mais surtout demandez les conseils de ceux qui y ont consacré leur vie. Méfiez-vous de l'opinion des profanes qui ne sauraient exceller que dans les salons. On a souvent tendance, sous prétexte que l'Eglise, l'Etat et les Parents y ont leurs droits, à croire que tous et chacun sont également compétents en la matière et ont voix au chapitre... Ce que l'on admettrait difficilement en médecine. Mais alors pourquoi en serait-il autrement pour la médecine de l'âme? Je sais, je sais, ces mots ont perdu un peu leur sens mais la réalité qu'ils traduisent subsiste encore. Je vous en remets aux propos sur l'éducation du généreux Alain, plus qu'aux réflexions précédentes. Son austérité vous révélera, au-delà du travail, une musique peu familière mais non moins harmonieuse.

Dans l'attente que nous apprenions à nous poser une question comme il se doit, je veux vous assurer, cher ami, que mes sentiments les plus généreux vous accompagnent.

"LE VASE BRISE"

Sully-Prudhomme,
B. Philo 1,
Ecole Norm. Sup.

NOTE: Vous aurez compris que je ne saurais signer ce texte... bien à regret, croyez le bien. Il me fait plaisir de vous donner sur ce texte tous les droits. Que si vous le publiez dans le QL vous m'en verriez flatté. Un certain équilibre me semblerait rétabli. Sinon je serais heureux que mes propos vous soient appréciés. Pour l'ordinaire, un jeune philosophe n'en demande pas plus.

Paesano vous invite...

Venez savourer nos délicieux plats
typiquement italiens

Vous trouverez une atmosphère qui vous rappellera
les charmes et les parfums subtils de l'Italie.

Ce petit coin de paradis vous aidera à oublier la
solitude des études.

PAESANO PIZZERIA

731-8221

5192, Côte-des-Neiges

près chemin de la Reine-Marie

LIBRAIRIE DES DEUX-MONDES

5418, Côte-des-Neiges - 737-5481

LIBRAIRIE UNIVERSELLE

5165, Côte-des-Neiges - 737-5085

NOUVELLE POLITIQUE DE PRIX!

Après une étude approfondie du rapport présenté par le commissaire Bouchard et plus spécialement des chapitres qui traitent du commerce de librairie, nous tenons à manifester notre entière approbation et cela en appliquant dès maintenant les recommandations qui concernent le libraire de détail.

Depuis le 29 février, nos prix pour LES VOLUMES IMPORTES sont les mêmes que dans leur pays d'origine, avec une hausse d'environ 10% pour le transport. Par cette politique de prix nets, nous désirons ainsi PERMETTRE A TOUS DE JOUIR DES MEMES CONDITIONS, AUSSI BIEN ETUDIANTS ET PROFESSEURS QUE PROFESSIONNELS ET OUVRIERS. Cette politique équivaldra à UN ESCOMPTE DE PLUS DE 20% sur les prix actuellement en vigueur dans la plupart des librairies.

Conjointement,

PIERRE RENAUD,

pour la Librairie des Deux-Mondes

EDMOND BRAY,

pour la Librairie Universelle

DAVID DOCTOR

20% de réduction

ETABLI DEPUIS
PLUS DE 30 ANS

Choix
de

1,000 habits

TUXEDOS

TENUE
DE
GALA



5439, avenue du PARC
CR. 7-0886

Nous pouvons accéder aux hauts postes

La vague de nationalisme qui se manifeste depuis quelque temps au Québec a grandement contribué à nous rendre plus conscients de l'une des conséquences les plus graves de la faiblesse de notre participation à la vie économique de la province et du pays. Il s'agit du nombre très limité de Canadiens français qui occupent des fonctions importantes au sein des compagnies anglo-saxonnes ou américaines qui font affaires au Québec.

Certes, la situation s'est sensiblement améliorée depuis quelques années, mais nous ne pouvons être satisfaits des résultats obtenus qui, tout en manifestant un certain progrès, sont nettement insuffisants. Il ne faudrait pas ici blâmer uniquement ces compagnies pour n'avoir pas cherché à engager plus de Canadiens français et pour ne pas leur avoir offert plus de possibilités d'avancement. Il y a certainement eu de ce côté des lacunes que nous ne pouvons que déplorer.

Toutefois, il serait illusoire de prétendre que la seule pression de l'opinion publique fera accéder les nôtres aux plus hautes fonctions administratives. En effet, si nous voulons que les nôtres occupent des postes d'importance, nous nous devons de former le plus de compétences possible. C'est là le critère le plus important et c'est celui sur lequel, semble-t-il, on insiste le moins chez les étudiants.

Nous ne devons pas perdre de vue le fait que nous vivons dans une société dont les exigences deviennent chaque jour de plus en plus sévères. L'actualité vient de nous en donner un exemple. La BANQUE MERCANTILE DU CANADA, dont 50% du capital-actions a été acheté par la FIRST NATIONAL CITY BANK de New-York, a l'intention d'élargir considérablement le cadre de ses activités et des services qu'elle offre à ses clients. Etant une banque à charte canadienne, elle tient à compter le plus de Canadiens possible parmi son personnel. Actuellement, plusieurs officiers de cette banque visitent les universités canadiennes à la recherche de diplômés qui seront, dans quelques années, en mesure de diriger les destinées de cette institution financière.

Conscients du fait que les meilleures opportunités d'avancement durant la prochaine décennie s'offrent dans le service bancaire, ces hommes ont des exigences assez poussées, ce qui devrait en faire réfléchir plusieurs. Ils n'exigent pas

seulement un degré universitaire, mais des études encore plus avancées comme un M.B.A. (Maîtrise en Administration des Affaires) ou l'équivalent. Ce cours est d'une durée de deux ans et nécessite un degré universitaire comme préparation.

Monsieur Stewart B. Clifford, vice-président et général-gérant de la banque et qui est à 34 ans le plus jeune banquier au Canada, personnifie bien le type d'homme dont la BANQUE MERCANTILE désire s'assurer les services. Né à Boston et diplômé du Harvard College, il a obtenu son M.B.A. au Harvard School of Business Administration. Il est entré à l'emploi de la FIRST NATIONAL CITY BANK en 1956 au département canadien de la division internationale et fut promu adjoint au vice-président en 1960.

Monsieur Clifford tient particulièrement à préciser que les diplômés qui seront engagés par la banque bénéficieront d'un entraînement de quelques semaines au siège social de la FIRST NATIONAL CITY BANK de New-York. Puis, s'ils font leurs preuves, ils auront l'opportunité de gravir rapidement les échelons menant aux positions les plus importantes.

Il ne faudrait pas croire que l'exemple de la BANQUE MERCANTILE et de Monsieur Clifford est unique. Bien au contraire, nos institutions bancaires sont appelées à se développer à un rythme accéléré d'ici quelques années et elles sont à la recherche de diplômés compétents et dynamiques. Quant à Monsieur Clifford, il est le premier à nous signaler que plusieurs jeunes administrateurs de son âge occupent eux aussi des postes importants au service de nos plus puissantes banques à charte canadiennes.

Désormais, l'accès aux plus hauts postes ne nous est plus refusé et nous pouvons y tenter notre chance. Cependant, nous avons, en tant qu'étudiants, non pas tant la responsabilité d'organiser continuellement des manifestations genre "McGregor" ou "Gordon" pour qu'il y ait plus de Canadiens français parmi les directeurs des compagnies concernées, mais plutôt de devenir des compétences. C'est là pour nous une grave responsabilité envers la nation et, si nous ne prenons pas les moyens pour devenir des compétences, ce n'est pas avec des revendications continuelles que nos problèmes se régleront.

Claude JEAN

N'EST PAS DÉLINQUANT QUI VEUT!

Si la délinquance juvénile peut, à très juste titre, être qualifiée de problème social continuellement renouvelé, de maladie, le plus souvent auscultée dans les classes sociales les moins favorisées financièrement et intellectuellement, c'est dans une grande partie attribuable au fait que les motifs de cohésion des "gangs" et les manifestations de ces jeunes tranchent fortement avec la société qui les entoure et encore davantage avec celle qui les observe et les juge.

Il est tout à fait heureux, pour la tranquillité des bourgeois, que l'on puisse réussir à dépister ces "gangs", à les cataloguer d'après leur apparence extérieure et à les châtier sévèrement, adaptant la légitime coercition à la gravité des dégâts matériels dont ils sont très souvent les auteurs.

Le sens commun nous a bien gardés dès notre jeune âge de participer aux activités sérieusement répréhensibles de ces voyous et notre bonne conduite nous ayant épargné les affres du châtiement public, a confirmé la bonne réputation de la famille et de la société qui nous a vu naître et grandir. Coiffés de l'auréole tressée par une curieuse fréquentation universitaire, la lecture de gros volumes aux titres nébuleux et le noircissement d'un nombre incalculable de feuilles, qui nous reprocherait d'abaisser un regard compatissant vers cette jeunesse en perdition qui dérange scandaleusement notre sommeil et donne des maux de tête indéfinissables à tous nos policiers et conseillers municipaux.

Le sens critique le moins aiguisé sait faire la distinction entre "une veste de cuir" et un gentilhomme, et il est bien heureux que l'on puisse reconnaître assez tôt ces jeunes délinquants et que les dossiers judiciaires soient conservés éternellement pour que nous n'ayions jamais la hantise de voir un de ces jeunes occuper un poste de direction dans un secteur de la vie publique. Il faut absolument que nous conservions intacte et hors de tout reproche la réputation de nos administrateurs. La chose publique est trop importante pour de ces secteurs soit tirailé par la présence d'un délinquant.

Heureusement que le procès de Wilbert Coffin a pu se dérouler paisiblement sans que l'on ait eu à déplorer des interventions bruyantes de quelques vandales. Heureusement que l'on n'a jamais laissé s'infiltrer de jeunes ou d'anciens jeunes délinquants dans les rangs des responsables des manuels scolaires au D.I.P. Heureusement que le Collège des Médecins n'admet pas de

délinquants dans ses rangs, et qu'il ne s'est jamais trouvé de ces énergumènes à la direction de nos hôpitaux. On se réjouit enfin qu'il n'y a pas eu un seul nom de délinquant parmi ceux qui ont profité de la vente des actions de la Corporation du Baz Naturel. La police était sur les dents, les repères étaient régulièrement fouillés

héros avec des préoccupations sociales s'ajoutant lourdement aux obligations professionnelles.

De toute façon, on sait, et tout le monde sait intuitivement, que comme il y aura toujours des pauvres parmi nous, il y aura toujours des délinquants dans la société. On peut donc prendre tout le temps né-

chronique

SOCIOLOGIQUE

et les délinquants incarcérés; les bonnes gens dormaient tranquilles.

Heureusement que notre société dispose d'une force policière disciplinée et efficace! Qui d'autre aurait le temps et les moyens de nous débarrasser des voyous et des délinquants? Les mères de familles nombreuses sont beaucoup trop occupées; les femmes mariées, sans enfants doivent voir au fonctionnement de leurs bonnes oeuvres; les pères de familles, pour demeurer en forme, doivent pratiquer un ou deux sports, rencontrer régulièrement leurs amis et suivre leurs émissions de télévision; les professionnels sont occupés à cultiver leurs relations d'affaires, quand ce n'est pas un entretien de la plus haute importance avec un "nouveau client" ou une "très très ancienne connaissance".

Vous n'allez tout de même pas demander aux juges, aux députés et ministres, aux médecins, hommes d'affaires, commerçants ou intellectuels de prendre en main le sort des délinquants. Ils vous repondront avec justesse qu'en dehors de leur harassant travail, ils ont bien le droit de se payer un "party" occasionnel, une sortie avec la femme de leur meilleur ami, ou un "surboom" chez un copain. Il ne faudrait pas fatiguer hâtivement nos

cessaire à une observation minutieuse des faits et gestes de ces phénomènes sociaux. On n'est cependant pas catégorique quant à la progression ou à la régression du phénomène de délinquance. Il faut alors prendre garde que le phénomène ne prenne trop d'ampleur, car les délinquants ne sont délinquants que parce qu'ils sont en minorité et s'ils arrivaient un jour à nous surpasser en nombre, c'est nous qui deviendrions alors les délinquants.

A suivre... D'ici nos prochaines réflexions sur les délinquants, réjouissons-nous en pensant que si nous n'étions pas si nombreux à faire la même chose, nous serions des délinquants de première ligne, aux yeux de nos grands-parents.

George PAQUET

ERNEST ROBERT CIE LEE

Manufacturier de bagues
DIAMANTS

Importateur de montres
De 30% à 50% d'escompte

6397, rue ST-DENIS
271-8184

Société de

Services

Professionnels inc.

2950, rue MASSON
Suites 201 - 203 - 205

729-2841 - 2 - 3
729-3922

Intégrité — Continuité — Spécialité — Qualité

Jean CHAREST, prés.
Hubert POITRAS, v.p.
Jacques BENOIT, dir.
Laurent MARTINEAU, dir.
Paul DENIS, ass.
Henri LABERGE, ass.
Pierre BENOIT, Ass.
J.-Jacques GAUTHIER, ass.

"LE MONDE EST EN TRAIN DE NAÎTRE"

(Jacques Berque)

● par Paule DOUCET

L'auditoire se pressait lundi le 24 février pour entendre Monsieur Jacques Berque, professeur au collège de France, venu expressément de Paris à la demande des étudiants en Sciences Sociales. Il intitulait sa conférence: "La culture dans les pays colonisés".

L'Islam et la décolonisation constituent le domaine premier d'action et de recherche de Jacques Berque. Le monde est en train de naître affirme-t-il. La décolonisation, c'est la récupération pour la masse des socié-

tés humaines d'une vie qui soit vivable; c'est l'une des réalités majeures de notre époque.

Jacques Berque puise ses exemples chez les peuples arabes qui ont joué un rôle majeur et exercé un maximum d'énergie dans la reprise de leur territoire. Il y eut entre eux et les colonisateurs non seulement bataille d'intérêts, mais aussi bataille de culture. Animés par une culture classique, les Arabes subissaient le cumul tragique d'une situation de colonisés de celle de grands civilisés.

LA DECOLONISATION EST UNE SORTE D'EXORCISME

Les sciences sociales ont dans cette lutte à rénover leur mission, à se considérer comme la démarche scientifique qui devrait préparer une prise de conscience des groupes qui font l'histoire. Le "connais-toi toi-même" se prolonge en un agis sur toi-même. Ainsi, peut-on dire, il n'y a pas de peuple sous développé, il y a des peuples sous analysés.

L'IMPERIALISME EST-IL VRAIMENT FINI ?

On s'avise qu'à l'ancien colonialisme s'est substitué le néo-colonialisme: une certaine fin des colonies s'observe, tandis que demeure le capitalisme.

La réalité majeure de l'impérialisme est une projection des puissances technologiques qui, agissant sur l'ensemble de la terre, a opéré une division fondamentale entre la nature et la culture des sociétés dépendantes. On assistait dans les pays colonisés à une sorte de décalage entre la culture du prépondérant et celle du dépendant: la religion du dépendant devenait superstition, son art: folklore, sa langue: dialecte. Le dépendant était nommé "naturel" n'étant pas considéré comme capable de porter une culture.

Fanon qualifie ces phénomènes de "dépersonnalisation". Cette dépersonnalisation dépasse l'aliénation. Il se présente une distorsion de l'homme colonial

qui va jusqu'au refus du regard sur lui-même et au dégoût de lui-même. On constate l'éclatement du système social du colonisé dont le corps retourne à la situation élémentaire: sexualité élémentaire... et dont la tête se perd dans l'évasion, les mosquées, les stupéfiants...

EFFECTUER LA DECOLONISATION

Pour effectuer la décolonisation, il s'agit de reculturer une nature — par la technique, par l'analyse; de renaturer une culture en l'extrayant de ses refuges. Cette décolonisation est une gigantesque reappropriation de la planète, une récupération de l'oeuvre industrielle, une refaçon des groupes, une restauration des valeurs.

ET QU'EST-CE QUE LA NATIONALITE ?

A un premier ordre national qui émergea de la révolution française a succédé une nationalité créée sous la force envahissante de l'impérialisme, une nationalité qui répond à l'agression: une nationalité d'altérité. Aujourd'hui les hommes cherchent à se grouper pour se requalifier, en réaction au flot d'uniformisation que répand la civilisation industrielle, civilisation de l'homme cosmopolite oublieux de ses

origines. Car les traits d'aliénation de nos sociétés tiennent à des détraquements les plus imperceptibles, à des nuances dans la formulation des théories économiques, des politiques d'aidé fondamentale au tiers monde.

La décolonisation offre l'exemple d'un gigantesque atterrissage de l'homme. Il s'agit de resoudre la culture avec la nature du colonisé. Berque préconise entre autre un retour à Rousseau, ou plutôt Rousseau se pose nouveau comme inspirateur. L'homme soutenant mal les contradictions entre le progrès technique et la vie, il apparaît que même le socialisme a peut-être aujourd'hui besoin de refaire une cure de romantisme.

LA PORTEE DE LA DECOLONISATION

Le colonial était exploité en tant que devenir. On clôturait ses potentiels. La décolonisation est un désaveuglement des possibles. Il s'agit d'une libération de l'histoire en devenir.

La décolonisation n'est pas la seule entreprise grandiose de notre temps. Ce siècle en est un d'émancipation, siècle qui cherche enfin à faire coïncider l'action et la conscience des sociétés humaines dans les limites d'un monde devenu présent à lui-même plus qu'il ne l'avait jamais été.

Répondant à une question au sujet de l'identité des phénomènes de personnalisation en Algérie, au Soudan ou ailleurs, Monsieur Berque souligne l'évidence au Québec de la distorsion sociale, de l'émergence d'une Intelligencia, de la succession accélérée des classes d'âge. Ces observations le conduisent à conclure:

"L'indépendance cependant, ne délivre pas des problèmes, elle en crée. Mais l'homme indépendant peut dire: "Mes problèmes sont à moi".

Parmi les buts statués on relève la représentation collective des membres de l'Association auprès des organisations éducatives, professionnels, étudiants, religieux et autres, de même qu'auprès du public en général. La promotion de l'action sociale dans le milieu et celle de la connaissance du Service Social dans la société s'avèrent deux autres objectifs envisagés.

M. Guy Champagne, étudiant à l'École de Service Social de Laval fut élu à la présidence de l'AESS, M. Dick Ramsay de l'École de McGill à la vice-présidence, et M. Claude Magnan de l'École de Montréal, secrétaire-trésorier.

Un souper causerie au Motel Carillon suivi d'une danse a terminé la journée. M. Adélar Tremblay, professeur à la Faculté des Sciences Sociales de l'Université Laval, conférencier invité, donna aux étudiants les conclusions de son enquête sur la situation économique de la famille canadienne-française.

Les objectifs communs réunissant les deux groupes ethniques, la collaboration active de chacun, le respect des valeurs mutuelles, les échanges cordiaux qui s'en sont dégagés s'avèrent le début d'une expérience étudiante des plus prometteuses.

Ce soir

Conférence sur la littérature canadienne-française

Le département d'études françaises de la Faculté des lettres de l'Université de Montréal est heureux d'annoncer l'inauguration des CONFÉRENCES J.-A. DE SEVE sur la littérature canadienne, le mardi soir 3 mars, à 20 h. 15 dans l'amphithéâtre M-415.

M. Gérard Tougas, professeur au département d'études

françaises de l'Université de la Colombie-Britannique prononcera une conférence sur "La situation de la littérature canadienne-française".

Cette initiative est due à la générosité de M. J.-A. De Seve, président de la Compagnie France-Film et de Télé-Métropole, qui a fait don d'une somme de \$10,000 répartie sur cinq années, aux fins de permettre à l'Université d'inviter des professeurs, des critiques littéraires et des écrivains à exprimer leurs vues sur la littérature canadienne ou à en étudier certains aspects. C'est l'intention du département d'études françaises de publier le texte de ces conférences. On sait que l'Université de Montréal a inauguré, cette année, un certificat de littérature canadienne. Cette initiative s'intègre donc bien dans ce cadre.

Cette année, deux invités prendront part à cette série: le professeur Gérard Tougas et également le professeur David M. Hayne, de l'Université de Toronto.

Le plaisir de donner

On dépeint l'homme comme une créature égoïste, mais à la vérité, sa nature est double. Il est à la fois égoïste et altruiste. Dans SÉLECTION du Reader's Digest de mars, un grand organisateur d'oeuvres de charité vous explique pourquoi l'homme qui refuse d'aider les déshérités refoule en lui un instinct fondamental et se prive d'une joie nécessaire à sa santé morale. Lisez comment un seul dollar offert à une bonne oeuvre fait réaliser au contribuable des économies qui peuvent s'élever jusqu'à \$800. Achetez Sélection de mars aujourd'hui!

Fondation d'une association québécoise des étudiants en service civil

QUEBEC — La fin de semaine dernière, plus de 150 étudiants en Service Social des universités de McGill, Montréal et Laval se réunissaient en assemblée générale à l'Université Laval dans l'intention d'étudier et ratifier un projet de Constitution leur permettant d'établir une association provinciale, sous le nom d'Association Québécoise des Etudiants en Service Social ou l'AESS.

Inspirés par la nécessité de canaliser leurs énergies vers des objectifs communs, une rencontre analogue l'an dernier à l'Université de Montréal avait donné naissance à un comité. Son but était d'élaborer un projet de Constitution qui permettrait aux étudiants de se grouper en association officielle. Ce qui était à l'état de projet est devenu une réalité.

Les étudiants en Service Social des trois Ecoles de la Province sont engagés, pendant leurs études, dans un champ quelconque de leur futur travail professionnel. Ils estiment de leur droit et devoir d'étendre cet engagement au niveau communautaire; ils se sentent des exigences et des responsabilités face à la société dans laquelle ils sont déjà engagés.

ASSURANCES GÉNÉRALES

AUTO - INCENDIE - VIE - etc.

ADRIEN ANGERS et FILS Inc.

4009, rue HOCHÉLAGA
Montréal

CL. 5-7795

Cité française meurt comme groupe mais demeure à travers ses membres

De nombreux étudiants ont entendu parler du mouvement de reffrançisation qu'est Cité Française. Né en octobre dernier, cet organisme compte aujourd'hui près de 1,200 membres. Lors de sa fondation, Cité Française se voulait un mouvement de pression ayant comme principal moyen d'action l'intervention, tant indivi-

duelle que collective, des étudiants dans notre société québécoise. Or, depuis la mi-décembre, le silence semble planer sur l'organisation centrale de Cité Française. Aussi, plusieurs sont en droit de s'interroger, étant donné l'ampleur qu'avait rapidement pris le mouvement et la popularité dont il jouissait.

Nous voudrions par ce communiqué faire certaines mises au point afin de dissiper les inquiétudes exprimées.

Les principales raisons qui paralysent l'action de l'organisation centrale de Cité Française relèvent de deux ordres distincts.

PROBLEMES FINANCIERS

Un mouvement ayant pris une si grande expansion en si peu de temps nécessite des fonds considérables au niveau central. D'autre part, nous avons cru bon de fixer la cotisation à \$0.25 par membre, et ce pour rejoindre le plus d'étudiants possible. Ajoutons que la cotisation était le seul moyen de financement de Cité Française. Nous arrivâmes ainsi à un revenu brut de \$300.00. Or les dépenses s'accumulèrent très rapidement. Ainsi: \$100.00, salle du Plateau (soirée du 3 novembre); \$100.00, boutons; \$50.00, cartes de membres; \$50.00, affiches; \$100.00, littérature (manifestes, etc.). Les dépenses se chiffrent déjà dans les \$400.00. Et, si l'on considère que le mouvement encourrait des dépenses supplémentaires pour l'entretien d'un secrétariat, chose indispensable à tout mouvement, pour le maintien de sa publicité, pour la location éventuelle de salles en vue de ralliement, l'on s'aperçoit aisément que Cité Française ne peut plus faire face aux mêmes dépenses que depuis le début. D'ailleurs, les dépenses ne pourraient que s'accroître proportionnellement à l'expansion du mouvement.

PROBLEMES DE STRUCTURE

Tout mouvement qui vise à une action efficace a besoin de structures solides, surtout s'il est appelé à grouper plus de mille membres dans une action concrète et continue. Un tel mouvement requiert un personnel nombreux et compétent, acceptant de travailler bénévolement (les revenus de Cité Française ne pouvant lui permettre de payer des étudiants pour faire partie de ses cadres). Or, nous le savons, les compétences étudiantes s'avèrent restreintes, et les chefs de file, occupés dans des institutions para-académiques collégiales, de telle sorte que Cité Française manqua d'hommes.

Ces deux problèmes majeurs rendent l'organisation centrale de Cité Française inefficace; ce qui pourtant n'entraine en rien l'action individuel-

le des membres de Cité Française. Car Cité Française, par ses membres qui se sont engagés à exiger du français au Québec, et par leur action individuelle, peut accomplir des réalisations appréciables dans la voie qu'elle s'était tracée.

Si Cité Française ne peut continuer en tant que mouvement de groupe, elle exhorte ardemment tous ses membres à travailler ferme pour la cause dans laquelle ils se sont engagés et dans laquelle ils croient tous: la reffrançisation du Québec.

Alain-B. GARIÉPY,
président de
Cité Française

MONSIEUR BONHOMME

ET

LES INCENDIAIRES



"MONSIEUR BONHOMME ET LES INCENDIAIRES" de MAX FRISCH prendra l'affiche au théâtre de l'Egrégore à compter du 9 mars prochain. Sur la photo ci-dessus, on retrouve les comédiens: Denise Morelle, Jacques Godin, Carmen Tremblay et Jacques Galipeau dans une scène de cette oeuvre prenante.

Lorsqu'il désire LOUER un
habit de cérémonie

à un prix économique

LE CARABIN,

soucieux d'être un homme

bien mis,

s'adresse à

9 ouest, rue Notre-Dame

842-3901



M. A. BRODEUR
ENRG.

TAILLEUR-MERCERIE

Bernard Brodeur
Paul Brodeur, Po. 24 | prop.

La seule maison
canadienne-française
de ce genre

Etablie depuis 1890

LES CARNETS DE CHARLES OU LE JOURNAL FONDAMENTAL

Mardi, 3 mars 1964

Inutile de dire que le dernier "Carnet" sur l'abolition systématique et inconditionnelle de toutes les femelles vivantes et à naître a causé un certain remous. Il fallait s'y attendre; je l'avais même prédit en notant que la femme "s'agrippait à la vie". Elle va même jusqu'à devenir sentimentale, "tityri-dienne", et lyrique pour ne pas être reléguée dans quelqu'oubliette profonde où elle prendrait conscience de son inutilité. C'est normal, même le chien devient affectueux quand on vient pour l'abattre.

On a dit, entre moult autres choses, que "jamais femme n'a inventé la débauche". Bien sûr, je suis absolument d'accord, la femme n'a pas inventé la débauche puisqu'elle est elle-même "débauchée". Elles vont de pair, c'est-à-dire, que l'une ne va pas sans l'autre. Ne dit-on pas d'une femme qui marche qu'elle a un beau "débauchement"? (ou quelque chose du genre).

On a ajouté qu'un "nombre incalculable de grands hommes ont connu le succès et même le pouvoir grâce à une femme". C'est vrai en ce qui concerne le succès d'hommes tels que : Casanova, Don Juan ou Elvis Presley. Mais il est des hommes qui ont PERDU le "pouvoir" à cause d'une femme; c'est le cas de ce pauvre Abélard. Ce sont des hommes comme lui qu'il faut venger : les cris de ces mutilés retentissent à travers les âges. Restons-nous flegmatiques devant tant de douleur — Mâles du monde, unissons-nous!

Je ne voulais pas devenir violent mais j'y suis forcé quand je songe à de tels massacres! De toute façon, pouvons-nous arrêter le courant actuel? Irrémédiablement et inexorablement nous nous dirigeons de ce côté. Les hommes en sont venus à vouloir

l'égalité de la femme tout simplement pour pouvoir mieux frapper. Tant qu'elle se faisait passer pour inférieure, l'homme la protégeait, un peu comme on protège son "toutou mignon". Mais quand le "toutou mignon" grandit et qu'il se met à grogner à tout bout de champ, on l'abat!

La femme comptait comme "joujou" ou comme ustensile. Depuis qu'elle se cherche un nouveau rôle, elle est de trop! Franchement, que voulez-vous qu'elle fasse au juste dans la Création? S'occuper des malades et des orphelins? D'accord, jusqu'à ce qu'on trouve mieux; de toute façon, celles qui servent dans ces institutions seront, chronologiquement, les dernières à disparaître. Le problème était donc prévu.

Quand à l'époux ou au fiancé devenu subitement célibataire, c'est peut-être le plus grand service qu'on puisse leur rendre, vu que le premier en a son gros voyage et que le second est trop obnubilé pour agir rationnellement. En abolissant les femmes, ce sont les hommes eux-mêmes que nous scavons, parfois malgré eux, de la débauche et de la "perte de pouvoir."

Le progrès cause toujours du tort aux retardataires et plus d'un pleurera quand on lui ôtera son jouet, c'est prévu!

CHARLES

P.S. Quant à toi Charlotte, digne représentante de la pensée féministe en ce domaine, laisse la plume et profite, profite de la vie, avant que ton temps n'arrive... ce ne sera pas long!

2e P.S. : Quant à Abélard, voir VILLON :

"Pour qui fut châtré et fait moine

Pierre ABELARD à Saint-Denis".

(Ballade des Dames du Temps Jadis)

Sur le campus la Fédération des Oeuvres de Charité ramassera \$2,000

Ce vingtième siècle est devenu furieux. La grandeur et la bassesse se côtoient sur la rue. La haine et l'amour se partagent le monde. Face aux injustices sociales, politiques, économiques qui accompagnent le contexte matérialiste dans lequel nous vivons, la jeunesse est en colère.

Aujourd'hui, deux voies s'offrent à nous : la révolte ou l'engagement. Il existe à l'université, sous l'apparence trompeuse d'une communauté en proie, semble-t-il, à des crises de simplisme et de névrose, des réserves de force, d'initiative, des laboratoires humains de pensée, de générosité et d'action. C'est à ce meilleur de nous-mêmes que la Fédération des Oeuvres de Charité diocésaine fait appel aujourd'hui. Il nous est demandé de poser un geste symbolique pour les pauvres de notre société, pour les orphelins, les handicapés, ceux qui ont faim.

L'objectif de notre campagne sur le campus est à notre taille : \$2,000 pour 8,000 étudiants. C'est peu vis-à-vis l'objectif total de la campagne, qui dépasse 2 millions. Mais

nous n'avons pas, comme notre bourgeoisie grasse et bien payée, du "pain de trop" à partager avec la pauvre. Notre don n'en aura que plus de sens : nous allons partager notre pain.

Les pauvres n'ont que faire de la sympathie des bonnes gens, les honnêtes gens... Nous connaissons cette glue embêtante.

"Qui donne au pauvre, prête à Dieu..." Si ce leitmotiv ne vous plaît pas, prouvez quand même que vous avez le sens de la justice sociale, que vous ne vivez pas enfermés dans un ghetto, soustrayant de votre vue par des visières étroites les moins fortunés que vous.

Le Cardinal Paul-Emile Léger, dans sa lettre de Carême 1964, nous rappelle qu'"il y

a des pauvres dans notre milieu; réservez-leur le fruit de vos privations : les oeuvres locales sont là qui vous sollicitent pour eux... Je m'en voudrais de ne faire appel qu'à vos sentiments, car nous sommes ici sur le plan de la justice : droit de l'homme à la vie, à la santé, à la dignité..."

Un défi nous est lancé de nouveau. Dieu sait que ce n'est pas le premier. Lors de la campagne de sang de la Croix-Rouge, en septembre 1963, nous nous sommes lâchement excusés. Oserons-nous présenter un autre bilan aussi "croulant" à la société qui nous juge?

Etudiants(es) universitaires, vous ferez votre devoir.

Florent GREGOIRE,
Ins. Péd. St-Georges.

Les Feux Follets à l'Université le 11 avril

La troupe folklorique des Feux Follets de Montréal, maintenant connue internationalement, évoluera prochainement sur la scène de l'université. Pour l'occasion, les Feux Follets nous promettent une soirée inoubliable. Il suffit de les avoir vus danser une seule fois pour savoir ce que cela veut dire.

La troupe prépare, depuis un certain temps déjà, une série de danses tout à fait nouvelles; elles comprennent entre autres des danses indiennes du Canada, des danses tirées du folklore de plusieurs pays, tels Israël, la Yougoslavie, la Russie et bien d'autres.

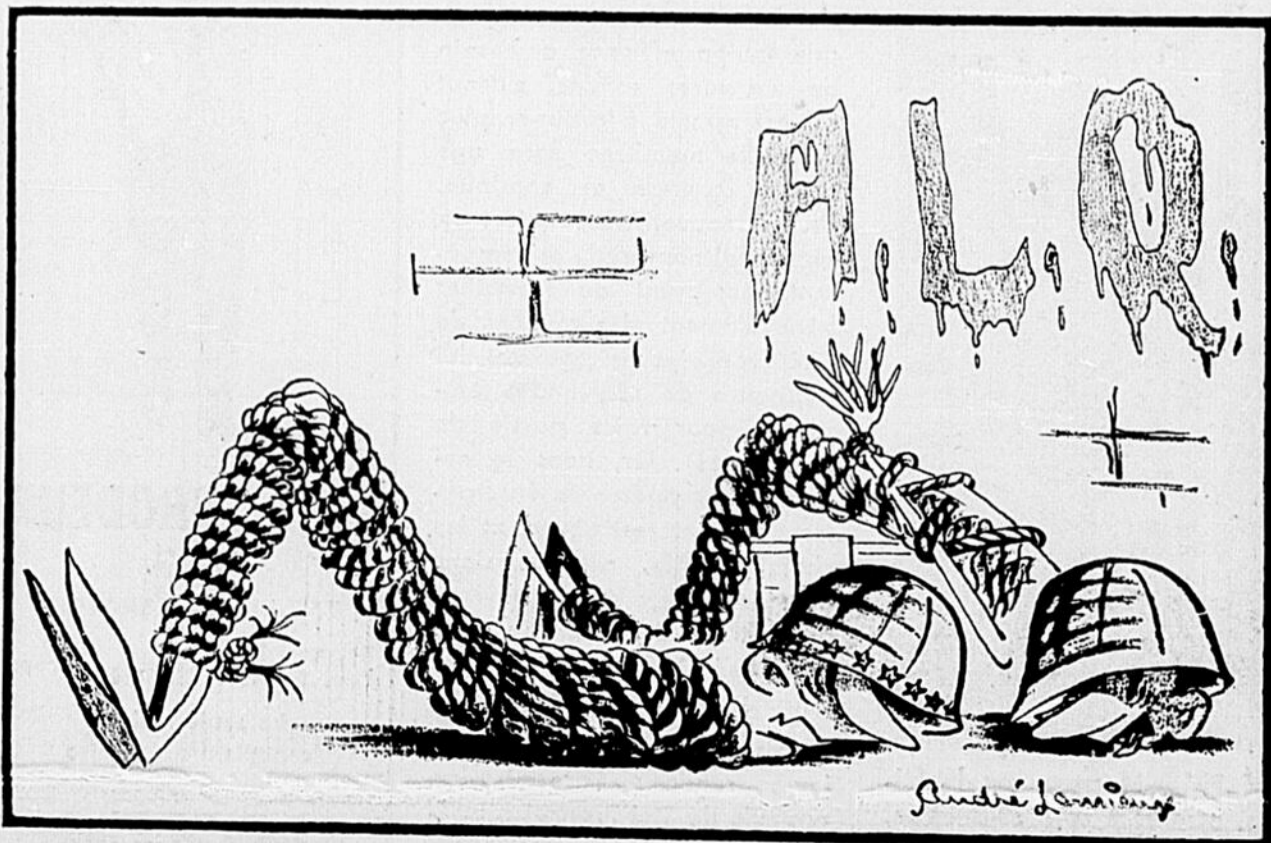
Comme plusieurs le savent, la troupe confectionne elle-même ses costumes. Et Dieu sait qu'ils sont beaux et étincelants. Dernièrement, on en a fait de nouveaux spécialement pour la circonstance. Ils sont bien typiques des pays représentés.

La troupe sera au grand complet, soit environ quarante danseurs et danseuses. L'orchestre des Feux Follets, comprenant sept musiciens, accompagnera la troupe.

Pierre Létourneau, chansonnier bien connu dans notre milieu, tiendra la vedette pendant la moitié de la soirée. Il a déjà enregistré un disque pour la compagnie Sélect, disque très en demande présentement. Létourneau chante ses propres compositions. Samedi, il reprendra celles qu'il a déjà popularisées ainsi que plusieurs autres qu'il n'a encore jamais données en spectacle. Il sera accompagné par l'ensemble de Paul Baillargeon.

Cette soirée aura lieu à l'auditorium de l'université le samedi 11 avril prochain, à 8 heures. C'est une présentation des étudiants en Chirurgie Dentaire.

Jacques MONETTI



"En sortant d'icitte, mon colonel, j'entre dans l'scoutisme!"